

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin mensuel n°5 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme (LBDH) « ITEKA »

août 2016



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 à août 2016, au moins 304 cas de disparitions forcées sont parvenues à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0 .INTRODUCTION</i>	5
<i>I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	6
<i>I.1.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	6
<i>I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i>	9
<i>I.3.DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS</i>	12
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALE</i>	16
<i>I.5. DU TRAFIC DES ETRES HUMAINS AU BURUNDI</i>	31
<i>I.6. VIOLATION DE LA LIBERTE D'EXPRESSION</i>	32
<i>I.7. DES CAS DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	32
<i>I.8. CAS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA LIBERTE DE MOUVEMENTS ET DE CIRCULATION</i>	33
<i>I.9.DROIT A LA SECURITE ALIMENTAIRE</i>	34
<i>II.DES FAITS SECURITAIRES</i>	34
<i>II.1. LE PHENOMENE DES CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES</i>	34
<i>II.2. DES ATTAQUES ARMEES</i>	36
<i>II.3. D'AUTRES FAITS RELEVES</i>	39
<i>III. DES PHENOMENES RECURRENENTS</i>	42
<i>IV.DES INSTRUMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX VIOLES</i>	43
<i>V.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	44

SIGLES ET ABREVIATIONS

API : *Appui à la Protection des Institutions*

BAE : *Brigade Anti- Emeutes*

BRB : *Banque de la République du Burundi*

CNI : *Carte Nationale d'Identité*

CNDD-FDD: *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

DCE : *Directeur Communal de l'Enseignement*

DDH : *Défenseur des Droits de l'Homme*

DCA : *Défense Contre Avion*

DPE : *Direction provinciale de l'Enseignement*

FDN : *Force de Défense Nationale*

FM : *Fréquence Modulée*

FNL : *Front National de Libération*

FRODEBU : *Front pour la Démocratie au Burundi*

EAC: *East African Community*

ECOFO: *Ecole Fondamentale*

E.P: *Ecole Primaire*

EMM : *Ecole Militaire des Métiers*

ETG : *Ecole Technique de Gestion*

ETSO: *Ecole Technique des Sous-Officiers*

Ex-FAB : *Ex-Forces Armées du Burundi*

LM : *Lettres Modernes*

L.CO : *Lycée communal*

LCV: *Lésions Corporelles Volontaires*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et de le Développement*

ODH: *Observateurs des Droits de l'Homme*

OPJ : *Officiers de Police Judiciaire*

OPC : *Officier de Police Chef*

***PAFE** :Police des Airs, des Frontières et des Etrangers*

***PAM** : Programme Alimentaire Mondial*

***PBA** : Participation à des Bandes Armées*

***PJ** :Police Judiciaire*

***PNB** : Police Nationale du Burundi*

***PSI** :Police de Sécurité Intérieure*

***RDC** : République Démocratique du Congo*

***RN** :Route Nationale*

***RPA** :Radio Publique Africaine*

***SNR** : Service National de Renseignement*

***SOGEMAC** : Société de Gérance du Marché Centrale*

***UB** :Université du Burundi*

***UGL** : Université des Grands Lacs*

***VQ**:Vol Qualifié*

0. INTRODUCTION

Ce bulletin mensuel sur la situation des droits de l'homme est le 5^{ème} produit par la Ligue Iteka après avoir lancé un bulletin hebdomadaire d'information, le 22 mars 2016. Il est ainsi un condensé des informations parues dans les bulletins hebdomadaires de chaque mois. Ce rythme permet à la Ligue Iteka de dégager mensuellement les grandes tendances qui se dessinent par rapport aux violations des droits de l'homme, de mettre en exergue les violations majeures, d'alerter à temps sur les graves violations des droits humains et sur la dégradation de l'état sécuritaire dans le pays. Des recommandations sont adressées aux différents acteurs susceptibles de changer la situation problématique des droits de l'homme qui sévit dans le pays.

Ce cinquième rapport mensuel revient sur les faits de violations des droits de l'homme parus dans les bulletins ITEKA N'IJAMBO du n°18 au 21, couvrant la période du 28 juin au 28 août 2016.

Sur le plan de la situation des droits humains, les grandes tendances observées sont les suivantes : au moins 52 cas d'allégations de violations et de violations du droit à la vie, au moins 28 cas de tortures, traitements cruels, inhumains ou dégradants, au moins 28 cas de disparitions forcées, au moins 31 cas de personnes blessées au cours des attaques armées et au moins 541 personnes ont été victimes d'arrestations et détentions arbitraires.

Le rapport revient sur le phénomène inquiétant des cadavres dans des rivières ou jetés dans différents endroits et qui sont enterrés à la sauvette par l'administration publique sans qu'aucune lumière n'est faite ni pour l'identification des victimes, ni pour en connaître les auteurs et les mobiles derrière ces crimes. Pour cette période, au moins 23 cadavres ont été répertoriés par la ligue Iteka.

Il évoque aussi le phénomène des attaques armées perpétrées sur des ménages qui emportent des vies humaines dans des endroits où la police et l'armée sont très actives. Le silence de l'administration et de la police sur l'issue des enquêtes font planer le doute sur leurs auteurs.

Ce rapport met un accent sur la dégradation de la sécurité alimentaire des burundais dans un contexte de montée vertigineuse des prix des produits de première nécessité et de dévalorisation progressive de la monnaie.

I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Au cours du mois couvert par ce rapport, les informations recueillies par la Ligue Itekadans ses différents bulletins hebdomadaires montrent qu'il y a eu des allégations de violations et de violations du droit à la vie.

Des cas Illustratifs :

Une personne tuée à coup de machettes en province de Cibitoke

Le nommé Jean Bosco Nduwimana, âgé d'au moins 70 ans a été tué dans la nuit du 27 août 2016 sur la colline Mahanda de la province Cibitoke. La famille de la victime a précisé que les auteurs du crime étaient armés de machettes et l'accusaient de sorcellerie. Cette même source soupçonne des jeunes Imbonerakure qui sèment la terreur dans cette province depuis un certain temps. Les défenseurs de droits de l'homme déplorent la recrudescence du phénomène de sorcellerie qui a déjà occasionné des pertes en vies humaines dans cette province de Cibitoke où au moins 7 personnes ont été abattues suite à de telles accusations, en l'espace de deux mois. Ce phénomène a toujours été un des précurseurs des événements malheureux qui ont secoué le Burundi pendant les différentes crises politiques vécues.

Une personne tuée en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Une personne est morte le 24 août 2016 après une attaque armée sur son ménage se trouvant au quartier Gasekebuye, en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura, en date du 20 août 2016. Des sources sur place ont dénoncé des jeunes affiliés au parti au pouvoir les Imbonerakure comme étant les auteurs de cette attaque.

Les témoins indiquent qu'un groupe de ces jeunes armés de fusils et de gourdins ont fait irruption dans ce ménage, ils ont tabassé tous les occupants de cette maison et en ont blessé grièvement trois. Dans un état critique, l'une des victimes blessées a succombé à ses blessures à l'hôpital de la Croix Rouge où elle avait été évacuée. Les habitants de la zone Musaga disent être terrifiés par les forfaits commis par ces jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD provenant du quartier Gikoto qui se sont constitués en une milice visiblement soutenue par l'administration et la police et qui travaillent en commun accord avec des policiers. L'administration locale à Musaga avait indiqué avoir commencé les enquêtes pour faire la lumière sur cette mort et mettre la main sur les auteurs de ce crime. Les victimes, à leur tour, affirment qu'aucune enquête n'a été faite jusqu'ici. Le slogan « des enquêtes en cours » évoqué chaque fois lors des crimes pareils, est une farce pour détourner l'attention et tromper l'opinion qui assiste avec peine la multiplication éhontée du crime au Burundi, fait savoir un des habitants de cette localité.

Deux présumés voleurs tués, brûlés vifs en province Ruyigi

Deux présumés voleurs ont été tués, brûlés vifs à l'essence en commune Butezi, province Ruyigi en date du 23 août 2016. Des élus locaux et des policiers assistaient au verdict populaire. L'arme utilisée par ces présumés voleurs a été récupérée par le commissaire provincial de Ruyigi qui était également sur le lieu du crime, selon des témoins sur place. Les

restes des victimes ont été enterrés sur le lieu sur ordre des autorités locales et aucune poursuite judiciaire n'a été diligentée. Le fait se déroule de la manière suivante :

En date du 23 août 2016, deux hommes armés ont volé une moto après avoir ligoté le propriétaire qui les avait pris pour des clients. La scène se passe en commune Butezi, province Ruyigi, 2 hommes armés d'un fusil kalachnikov et d'une grenade ont loué une moto dans la localité de Mubuga, province Gitega. Arrivés dans la localité de Mubira, en commune Butezi, province Ruyigi dans une plantation d'eucalyptus, ils ont brandi leur arme contre le motocycliste, l'ont ensuite ligoté et partis avec la moto. Après le départ de ses ravisseurs, le propriétaire de la moto ligoté a crié au secours. Des passants l'ont approché et l'ont relâché. Il a commencé à raconter ce qui venait de lui arriver. L'information a circulé par téléphone à Mubuga et à Butezi. Les voleurs ont par après été appréhendés au niveau de la localité de Senga quand ils demandaient le chemin vers la province Ruyigi. L'un des voleurs était originaire de la commune Muhuta en province Rumonge, l'autre de la province Muramvya. Ils ont cherché à s'enfuir mais en vain. Ils ont été à leur tour ligotés en présence des élus locaux et de la police. Une vingtaine de motocyclistes étaient sur le lieu. Les uns accéléraient et décéléraient sur ces humains allongés par terre quand d'autres les frappaient soit par bâton ou des pierres. C'était aux environs de 15 heures 30 minutes. Selon des sources sur terrain, les 2 hommes ont été tués brûlés vif à l'essence. L'administration locale a exigé à ces motocyclistes d'enterrer les restes des corps émiettés. Le fusil a été récupéré par le commissaire provincial de Ruyigi, le même jour du 23 août 2016.

Un jeune homme terrifié par les tortures policières met fin à sa vie dans les mains des policiers de SOGEMAC dans la ville de Bujumbura

Un jeune homme, vendeur et réparateur de téléphones portables, originaire de la zone urbaine de Kamenge en Mairie de Bujumbura, a décidé de mettre fin à sa vie au moment où un policier le trainait par terre au centre-ville de la Mairie de Bujumbura. Selon ses derniers mots prononcés juste après son arrestation, ce n'était pas la première fois qu'il était arrêté et torturé. Cette fois, il fallait échapper aux tortures en mettant fin à sa vie, racontent les témoins qui assistaient à la scène.

Ce jeune homme connu sous le nom de Samuel Nizigiyukuri a précisé qu'il subissait maintes fois l'injustice des policiers et qu'il ne lui restait plus rien à faire que de se suicider. C'est ainsi qu'il s'est coupé le nerf principal du cou à l'aide d'un rasoir au moment où un policier le malmenait et le trainait par terre. La victime a été vite conduite à l'hôpital mais il était très tard. Il a rendu l'âme à mi-chemin. La famille de ce jeune homme a demandé que le policier qui a causé cette mort soit sévèrement puni. Des sources sur place disent que le policier n'a aucunement été inquiété et se trouve toujours à son service. Des témoins sur place proches du parking des véhicules faisant le transport vers les zones du nord de la capitale où la scène a eu lieu déplorent le comportement des policiers qui ne cessent de malmenager les habitants de la capitale. Ils demandent que les autorités de la police prennent des mesures pour remédier à la situation.

Une personne tuée et une autre blessée en commune Rutovu, province Bururi

Une personne du nom de Donavine Nininahazwe, âgée de 19 ans, a été tuée et une autre blessée lors d'une attaque armée perpétrée en date du 21 août 2016, vers 20 heures, sur la colline Munyina, commune Rutovu, province Bururi. Des sources sur place indiquent que la

victime tuée est la fille d'un prénommé Fabien dont le ménage a été la cible de cette attaque. Les habitants de cette localité dénoncent des policiers comme étant à la base de l'attaque avec des intentions de piller.

Une fausse commune retrouvée à Vyerwa, province de Ngozi

En date du 5 août 2016, une fausse commune contenant 12 personnes a été retrouvée en zone Vyerwa, commune et province de Ngozi. Les sources sur place ont indiqué que cette fosse commune contenait 12 cadavres des personnes tuées par des agents du SNR. Elles ont témoigné aussi que la fosse commune se trouve exactement dans la parcelle du Général de la FDN du nom de Nyamugarika, chef de la garde présidentielle du Président Pierre Nkurunziza. Des jeunes Imbonerakure ont par la suite déterré les 12 cadavres et les ont brûlés à l'aide de l'essence pour faire disparaître des traces.

Une personne tuée en commune Bugarama, province Rumonge

En date du 3 août 2016, vers 20 heures, sur la colline Magara II, zone Magara, commune Bugarama, province Rumonge, un ancien Sous-Officier militaire du nom de Tharcisse Bizimana, a tué une fille du nom de Rebecca Arayishima, élève à l'ETG Mutumba après l'avoir violée dans son chantier. Les sources sur place ont indiqué que le corps de la jeune fille violée a été retrouvé en date du 4 août 2016 vers 8 heures du matin tout près du chantier du présumé violeur. Ce dernier n'a pas été inquiété consécutivement à cet acte, selon ces mêmes sources.

Un jeune homme tué en commune Rutovu, province Bururi

Un jeune homme qui n'a pas été identifié, a été sommairement exécuté par des policiers commandés par le chef de poste Matana, le nommé Moise Arakaza surnommé Nyiganga. La scène s'est déroulée en date du 2 août 2016, sur la colline Sanzu, commune Rutovu en province de Bururi. Selon des sources sur place, ces policiers l'ont abattu de plusieurs balles, l'ont ensuite égorgé avant de l'enterrer sur place. Les habitants de la localité qui assistaient à la scène ont appris de la bouche de ces policiers que la victime était un voleur. Une peur panique a régné sur cette colline où les habitants ne comprenaient pas pourquoi ces policiers ont décidé de venir précisément sur cette colline pour y commettre un tel crime.

Une femme tuée en commune Busiga, province Ngozi

Un corps sans vie d'une femme nommée Libérate Mpfagutunga, membre du MSD, a été retrouvé lundi le 1^{er} août 2016, dans la rivière séparant les collines Nyabizinu et Rundaga située dans la zone Rukeco, commune Busiga, province Ngozi. Selon un témoignage recueilli auprès de sa famille, la victime a été tuée à cause de son appartenance politique. Des Imbonerakure de cette localité sont pointés du doigt pour être auteurs présumés de ce meurtre. Les sources sur place affirment en effet que le corps de la victime montrait que cette dernière avait été poignardée.

Un prisonnier mort « par négligence » en prison de Muyinga

Gervais Sinabajije, âgé de 64 ans, prisonnier, originaire de la colline Nyamihondi, commune Butihinda est décédé dans la prison centrale de Muyinga en province Muyinga dans la nuit du 31 juillet 2016. Emprisonné depuis le 3 décembre 2015, le défunt était accusé de "Rébellion et Enlèvement des Bornes" et était déjà condamné. Les prisonniers dénoncent la négligence de la part du "Responsable du Service Social de la Prison". Ce dernier est accusé par les prisonniers de ne pas accorder aux prisonniers la permission de se faire soigner à temps.

Rappelons que dans la soirée du 25 juillet 2016, un autre prisonnier du nom d'Elias Nishemezwe, mineur âgé de 17ans, avait succombé de sa maladie négligée par l'administration pénitentiaire, selon des sources sur place

Une personne tuée en commune et province Gitega

Dans la nuit du 7 au 8 juillet 2016, une personne a été tuée au quartier Karera I, commune et province Gitega. Selon des sources sur place, cette personne a été tuée par la garde d'un Officier de la FDN du nom de Jean Marie Bakundimana vivant cette localité. La victime appartiendrait à un groupe de bandits qui voulait dévaliser les ménages. La même source a indiqué que le défunt avait sur lui deux ampoules de la Regideso, une lampe torche et une échelle. La police disait avoir commencé les enquêtes.

Une représentante du parti FRODEBU Nyakuri tuée en commune Mwakiro, province Muyinga

Ancille Nzobonankira, représentante du parti Sahwanya FRODEBU Nyakuri fidèle à l'opposant Jean Minani, sur la colline Butobwe, commune Mwakiro, province Muyinga a été assassinée puis jetée dans une latrine samedi le 30 juillet 2016. Des sources sur place pointent du doigt les jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD de la localité, commandée par leur leader connu sous le prénom d'Ildfonse. Les mêmes sources précisent que la victime était accusée d'appartenir à un parti politique de l'opposition dont le chef est en exil.

1.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Trois personnes arrêtées et portées disparues au centre-ville de la Mairie de Bujumbura

Le nommé Jean d'Arc Ndizeye, étudiant de l'UGL en Mairie de Bujumbura est porté disparu depuis le 26 août 2016. Selon des sources contactées, l'étudiant a été arrêté au centre-ville de la Mairie de Bujumbura par un des véhicules du SNR. Les mêmes sources révèlent que la victime a reçu un appel d'une personne qu'il l'a invitée à la rencontrer. Arrivée sur le lieu, des hommes en uniformes policiers à bord d'un véhicule double cabine identifié comme appartenant au SNR l'a embarqué vers une destination inconnue. Sa famille désespérée dit n'avoir pas de nouvelles de leur fils mais précise que son téléphone et son compte WhatsApp restent toujours fonctionnels. Elle est inquiète que ce téléphone ne soit utilisé par les ravisseurs qui désireraient attraper les amis de la victime.

Le soir de la veille, une autre personne du nom de Déogratias Habarugira avait été arrêtée dans les mêmes conditions que la précédente. Elle a été enlevée au centre-ville de la Mairie de Bujumbura par une voiture teintée du SNR qui l'a embarquée vers une destination inconnue.

Le troisième est Innocent Niyonzima, membre du FNL aile d'Agathon Rwasa. Il a été lui aussi enlevé au centre-ville de la Mairie de Bujumbura cette même journée du 25 août 2016. Selon des témoins, un véhicule du SNR l'a également conduit vers une destination inconnue.

Une personne enlevée et portée disparue en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Dans la nuit du 23 au 24 août 2016, sur la colline Kigwati I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural, le prénommé Claver a été enlevé par des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD - FDD dont certains identifiés comme Emmanuel, Adrien Minani et Gérard. Selon des sources sur place, le sort de la victime est un mystère. Ces mêmes sources indiquent que lesdits auteurs présumés de cette disparition ont été arrêtés et qu'ils ont été détenus au cachot de la police de Kinyinya, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural. La famille de la victime n'est pas rassurée que ces personnes vont être punies et craint que la police ne les relâche.

Deux personnes arrêtées et portées disparues en commune Mukike, province Bujumbura-rural.

Deux jeunes gens Jean Claude Butoyi et Mathias Hitimana sont portées disparues depuis le 21 août 2016 sur la colline Kanyunya, zone Rukina, commune Mukike, province Bujumbura rural. Des sources de sa famille témoignent avoir vu des militaires commandés par le nommé Gahomera débarquer sur cette colline et assiéger le domicile de Tharcisse Baransita. Par après, les deux jeunes fils de ce dernier ont été embarqués et conduits dans un lieu inconnu.

Un pasteur arrêté et porté disparu en Mairie de Bujumbura

Un pasteur du nom de Léonard Manirampa alias Masabo est porté disparu depuis le 15 août 2016. Ses dernières nouvelles des personnes qui disent l'avoir vu, indiquent qu'il était au cachot du SNR en date du 24 août 2016. Le lendemain, ceux qui sont allés le voir, ne l'ont pas retrouvé dans ce cachot. Ses proches sont inquiets de sa sécurité et pensent qu'il aurait été tué.

Un jeune homme enlevé et porté disparu en commune et province Rumonge

Un jeune homme du nom d'Eddy Claude Ndikumana, originaire de la commune Songa, province Bururi, est porté disparu depuis le 14 août 2016. Selon des sources sur place, la victime a été enlevée par un groupe de jeunes Imbonerakure accompagnés de policiers sur la colline Busebwa, zone Gatete, commune et province Rumonge où le jeune élève était venu en visite chez sa tante. Un membre de sa famille qui a tenté d'appeler sur le téléphone portable de la victime précise avoir reçu au bout du fil une personne qui s'est identifiée comme un policier. Ce dernier a coupé l'appel menaçant la famille de ne plus appeler sur ce téléphone. Les proches sont inquiets du sort réservé à ce jeune garçon.

Dix personnes arrêtées et portées disparues en commune Nyanza-Lac, province Makamba

Dix personnes en provenance de la ville de Bujumbura dont un étudiant de l'ISCAM du nom de Martin Katihabwa et un policier de la BAE prénommé Alexis, ont été arrêtées et sont portées disparues depuis le 14 août 2016 en commune Nyanza-Lac, province Makamba. Selon des sources sur place, la police de Nyanza-lac les ont sorties d'un véhicule de transport et les ont conduits vers une destination jusqu'ici inconnue.

Deux personnes enlevées et portées disparues en commune Gihanga, province Bubanza

Deux personnes à bord d'un véhicule de transport ont été enlevées en date du 14 août 2016 sur la RN5 au niveau du secteur Karwema, commune Gihanga, province Bubanza. Selon des témoins de la scène, des hommes armés de fusil ont contraint le chauffeur de s'arrêter, ils ont fait sortir les passagers et ont brûlé le véhicule. Par après, ils ont contraint les deux personnes de les suivre vers une destination inconnue. Selon des sources sur place, un des passagers a réussi à prendre la fuite et échappé ainsi aux ravisseurs.

Une personne arrêtée et portée disparue au quartier Mutakura, zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 19 août 2016, vers 12 heures, les militaires de la position située à la 3^e avenue du quartier Mutakura, ont arrêté le nommé Gédéon Nizigama. Selon des sources sur place, il a été conduit dans un endroit inconnu et personne ne connaît ses nouvelles.

Un militaire porté disparu en province Bubanza

Un militaire de grade de Sous-Lieutenant, le nommé Réverien Gahimbare, de la 40^{ème} promotion de l'ISCAM, matricule SS 2238, Ingénieur- civil électromécanicien du camp EMM, instructeur à l'ETSO, est porté disparu depuis le 10 août 2016. Selon des sources sur place, ce militaire se rendait au service en passant par l'Etat-Major car quelqu'un l'avait informé qu'on a besoin de lui. Depuis ce jour, sa famille n'a plus de ses nouvelles. Les mêmes sources ont indiqué que ce militaire est victime d'un plan du parti au pouvoir CNDD-FDD qui consiste à éliminer systématiquement des militaires soupçonnés de ne pas être en accord avec le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Un jeune homme torturé et porté disparu au cours d'une rafle policière au centre-ville de la capitale Bujumbura

Dans la journée du 12 août 2016, un agent de la BAE a torturé une personne par des coups de bottines et de ceinture au centre-ville de la capitale Bujumbura. C'était au cours d'une opération de rafle contre des jeunes gens et vendeuses ambulantes qui étaient au centre-ville de la capitale Bujumbura. Selon des sources sur place, le jeune homme a été par après embarqué dans un pick-up vers une destination inconnue.

Un étudiant de l'ISCAM arrêté et porté disparu en commune Burambi, province Rumonge

En date du 10 août 2016, Jean Claude Nkengurutse, étudiant finaliste de l'ISCAM à la faculté d'économie, originaire de la commune de Burambi, province Rumonge a été arrêté à son domicile aux environs de 12 heures. Selon nos sources, cet étudiant était victime du plan d'élimination dirigée contre des membres des forces de défense et de sécurité qui sont présumés être contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. Des militaires sans mandat l'ont conduit vers une destination inconnue.

1.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS

Une personne torturée au chef-lieu de la province Gitega

Le nommé Salvator Manirakiza, membre du CNDD-FDD résidant à Rutegama(Masanganzira) en commune et province Gitega a été torturé par des agents de l'API. Selon des sources sur place, la victime participait au dernier congrès de ce parti qui a eu lieu dans cette localité en date du 20 août 2016. Les témoins de la scène précisent que ces agents de l'API avaient le motif de soutirer de l'argent à la victime. Ils lui auraient ainsi volé une somme de 280.000 fbu. La victime a perdu connaissance et a été évacuée à l'Hôpital de Gitega où elle a bénéficié des soins médicaux.

Une personne torturée en commune Mukike, province Bujumbura-rural

La nommée Sandrine Hakizimana a été torturée en date du 20 août 2016, sur la colline Mutobo, zone Rukina, commune Mukike, province Bujumbura-rural. Des témoins ont rapporté que des militaires, de la position de la zone Rukina ont surgi chez elle. Ils ont demandé sur un ton menaçant où se trouvait le mari de la victime, en exil. Par après, ils ont forcé la femme de signer un papier qui attestait que son mari détenait des armes avant de prendre le chemin d'exil. La femme a tenté de repousser cette demande et en a payé le prix.

Une personne torturée en commune Mwakiro, province Muyinga

Le nommé Ndayisaba, membre de la coalition Amizero y'Abarundi FN Laile d'Aghaton Rwasa a été victime de torture sur la colline Mukungu, zone Kiyanza, commune Mwakiro, province Muyinga. Son chef de colline accompagné des membres de la ligue des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD étaient gênés par la présence de ce citoyen dans une réunion collinaire organisée le 18 août 2016. Ils l'ont mis à tabac l'accusant de ne pas céder aux pressions d'appartenir au parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ce chef de colline exige aux membres des partis de l'opposition de se convaincre à adhérer au parti CNDD-FDD au risque d'en subir les conséquences qui s'imposeraient.

Une personne arrêtée et torturée en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 22 août 2016, Pacifique Iradukunda, âgé de 19 ans, originaire de la colline Mbogora, commune Nyabihanga, province Mwaro a été arrêté et torturé sur la colline Kibogoye, commune Kayokwe par des jeunes de la ligue Imbonerakure du parti au pouvoir en complicité avec l'administration locale. Selon des témoins de la scène, ce jeune homme a été ligoté, et torturé sur ses testicules pour avouer faire partie des groupes rebelles qui combattent

le pouvoir du CNDD-FDD. La victime a par après été conduite au cachot du poste de police de la zone Gihinga. Le dossier a été récupéré par la PJMwaro pour enquête.

Un militaire de grade de Major battu et arrêté au chef-lieu de la province Gitega

En date du 20 août 2016, des agents de l'API ont battu, ligoté et arrêté le Major Clément Hamenyimana alias Kirima, commandant en second du camp Ruyigi issu de la 32^{ème} promotion de l'ISCAM. La scène a eu lieu devant sa famille à son domicile situé dans le quartier Shatanya I, au centre-ville de la province Gitega. Il a par la suite été embarqué dans un véhicule de police par six agents de la police API. Selon des sources de sa famille, l'Officier avait eu la veille de cet incident une discussion houleuse avec un agent de l'API dans un kiosque du quartier. La discussion avait failli tourner en confrontation. Les mêmes sources ont indiqué que cet Officier arrêté sans mandat a par la suite été libéré après plusieurs heures d'interrogatoire par le commissaire de police provinciale de Gitega.

Trois personnes torturées en province Makamba

Lors d'une visite effectuée dans le cachot du parquet et de la police en commune Nyanza-lac, la ligue Iteka a enregistré pendant cette période trois cas de tortures:

Le premier cas concerne le nommé Yoramunzeyimana, âgé de 15 ans, fils de Rénovât Nsengiyumva et de Acqueline Hatungimana, originaire de la colline Kiyange, zone Mugeni, commune Kayogoro. Il a été victime de tortures de la part des jeunes Imbonerakure dont certains ont été identifiés comme Nahimana fils de Kajisho et Gatore, fils de Munongo. La victime a été accusée d'avoir volé des colocases dans un champ. Elle a été arrêtée le 1^{er} août 2016, des blessures étaient encore visibles au niveau de la tête, de la jambe gauche et des coudes pour avoir été ligoté.

Le deuxième cas est celui d'Ushindi Adolphe, âgé de 20 ans, fils de Melick Ntamavukiro et de Juliette Ndayizeye, cultivateur, originaire de la colline Kiderege, commune Nyanzalac. Il déclare avoir été torturé par des jeunes Imbonerakure dont Ndayikeza, Dismas et Nsanze tous originaires de la colline Buheka lorsqu'il se rendait à cette même colline voir un couturier. Des traces de coups de bâtons étaient visibles au coup et aux jambes. Des traces au niveau des coudes montraient que la victime a été ligotée.

Le troisième concerne Jean Berchmans Habarugira, âgé de 28 ans, marié et père de trois enfants dont 1 fille et 2 garçons, originaire de la colline et zone Bukeye, commune Nyanza-Lac, fils de Gérard Gahungu et de Virginie Nikoyagize. Il affirme avoir été torturé par des Imbonerakure de sa colline dont un certain Cyriaque alias Mazi. Soudainement la main gauche a été cassée pour avoir simplement rentré tardivement la nuit. Il a été arrêté et conduit au cachot de police de Nyanza-Lac.

Une personne torturée en commune Gisuru, province Ruyigi

Obède Nshimirimana, âgé de 31 ans, sentinelle des kiosques des commerçants sur la colline Rusange, commune Gisuru a été victime de tortures depuis son arrestation en date du 17 août 2016. Selon des sources sur place, le commissaire provincial l'accusait de n'avoir pas dénoncé une bande armée qui était passée sur sa colline natale en date du 16 août 2016 aux

environs de 19heures. La sentinelle dit avoir été contrainte par une bande armée de montrer l'emplacement des domiciles des Imbonerakure et de la position de police sur place. D'après ses dires, cette bande qui était composée d'au moins, 11personnes armées de fusils Kalachnikov dont 4 femmes robustes en vestes policiers etsept hommes habillés en tenues policières complètes, lui avait interdit de le révéler à qui que ce soit .Il a fini par décrire la scène au chef de colline et d'autres élus locaux. Informé sur l'incident,le commissaire provincial est allé chercher la sentinelle, il lui a roué de coup de bâtons pour n'avoir pas dénoncé cela à temps. Il l'a pris dans son véhicule pour montrer l'itinéraire pris par ces hommes. N'y parvenant pas, il a été conduit mercredi le 17 août 2016, au cachot du commissariat de police de Ruyigi où il a subi jeudi le 18 août 2016, un interrogatoire musclé'au moins une heure avec intentions du commissaire provincial de lui faire extorquer des aveux.

Une personne torturée par des Imbonerakure en commune et province Kirundo

Le nommé Evariste Vyukuri, âgé de 26 ans, résidant sur la colline Bugera, commune et province Kirundo, a été victime de tortures. Selon des sources sur place, desjeunes de la ligue Imbonerakure affiliés au CNDD-FDD l'ont ligoté et l'ont violemment battu l'accusant d'être complice dans le vol d'une somme de 130.000fbu chez le DPE où il travaillait comme domestique.

Une personne torturée par des Imbonerakure en province de Ngozi

Le nommé Julien Karenzo, originaire de la colline Rurama, commune et province Ngozi a été battu le 16 août 2016 par des Imbonerakure qui lui ont dérobé une somme de 125.000fbu.Il a été conduit au centre de santé Rurama pour des soins de santé intensifs.Selon des sources sur place,les auteurs, pourtant bien connus, n'ont pas été inquiétés.

Trois personnes arrêtées et torturées en province Muyinga

Célestin Ntakabanyura, âgé de 30ans, Alexis Habarugira, 32ans etIldéphonseNsengiyaremye, 24ans, tous originaires de la colline Munazi, commune Busoni, province Muyinga, ont été torturés après leur arrestation le mardi 16 août 2016 à Kinanira, en commune Giteranyi, province Muyinga. Ils se plaignent d'avoir été violemment battus d'abord par des policiers du poste de Giteranyi, puis au bureau du responsable provincial du SNR à Muyinga. Les trois jeunes se rendaient en Tanzanie pour se faire embaucher comme maçons. Ils sont soupçonnés par la police d'aller grossir les rangs des mouvements rebelles en Tanzanie.

Une personne torturée en commune Gisuru,province Ruyigi

Un mineur de 16 ans du nom de Célestin Niyongabo, originaire de la colline Rubanga en commune Gisuru,province Ruyigi, a été arrêté en date du 6 août 2016 sur la sous colline de Muka, colline Bumba en commune Gisagara où il séjournait pour récolter le manioc du champ que son père avait acheté en Tanzanie tout près de la frontière. Il a été conduit à la position militaire de Muka où il a subi des actes de torture.Les militaires de cette position l'ont ligoté et l'ont assaini des coups de bâtons sur ses fesses l'accusant de voleur. Selon des

sources sur place, des traces de cordes étaient visibles sur ses bras et la victimes'asseyaitdifficilement suite aux coups de bâtons. Le lendemain, il a été détenu au cachot de poste de police de Gisagara.

Un jeune homme torturé en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 8 août 2016, vers 12 heures 30 minutes, le chef de zone de Cibitoke, EvodeBashingwa a arrêté et torturé le nommé Jay Ndarusanze habitant à la 15^{eme} avenue n°75. Après cette scène de torture, la victime accusée d'avoir participé au mouvement de contestations anti 3^{eme} mandat, a été conduite au cachot de la zone. La victime a été par après conduite au cachot du SNR avant d'être transférée à la prison centrale de Mpimba le 23 août 2016. La famille se réjouit que la victime ait eu la chance d'être transférée à la prison de Mpimba au moment où beaucoup d'autres jeunes accusés d'avoir participé aux manifestations contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza ont été tués et/ ou portés disparus.

Une personne arrêtée et torturée en zone Rwegura, province Kayanza

En date du 4 août 2016, vers 20heures 30minutes, Saleh Habarugira, âgé de 39 ans, originaire de la colline Rwegura, zone Rwegura de la commune Muruta a été arrêté et torturé par des jeunes Imbonerakure qui l'accusaient d'avoir frappé sa femme. D'après le détenu interrogé, il a été arrêté par un groupe de 8 jeunes Imbonerakure de la colline Rwegura qui étaient sous lecommandement d'un chef du nom de Karubwenge. Par la suite, ces Imbonerakure l'ont remis aux policiers qui l'ont directement mis au cachot dans un étatscritique.

Trois jeunes torturés par des Imbonerakureen commune Busoni, province Kirundo

En date du 1^{er} août 2016, en zone Gatara, commune Busoni, province Kirundo, les nommésPierre Zawuli, Elias Butoyi et Moïse Munezero, ont été arrêtés et torturés par des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, commandés par le chef de zone Gatara, Vital Manirambona accompagné d'un certain Muvunyi qui fut président communal de ce même parti.Selon des sources sur place,ces trois personnes ont d'abord été incarcérées au cachot de la zone Gatara, commune Busoni avant d'être conduites à un endroit que ces Imbonerakure appellent "Golgotha" où elles ont subi des séances de bastonnades, accuséesd'avoirtenuune réunion illégale chez l'une d'entre elles, Pierre Zawuli.

Un journaliste menacé et torturé par un Officier de police en province Rutana

En date du 1^{er} août 2016, un journaliste du nom de Nestor Ndayitwayeko correspondant du journal Infos Grands Lacs, a été menacé puis tabassé par un Officier de la PNB, dans un bar au chef-lieu de la province Rutana. Les sources sur place ont indiqué que le policier avait des habitudes de menacer le journaliste contraignant celui-ci de fuir comme les autres journalistes des medias privés.

Une personne arrêtée et torturée en commune Butihinda, province Muyinga.

En date du 2 août 2016, le nommé CopasMbazumutima, membre des FNL aile d'AgathonRwasa, originaire de la colline Rukira, commune Butihinda a été arrêté par

Révoat Rukerandizi, secrétaire communal et président communal du parti au pouvoir le CNDD-FDD. La victime a été conduite à bord du véhicule privé de cette autorité, à la permanence du parti où elle a été retenue pendant plus de deux heures, battue et menacée de mort par des Imbonerakure sur place. Des sources sur place ont indiqué que ces derniers l'accusaient d'avoir dénoncé auprès de l'autorité administrative leurs abus.

Cinq personnes arrêtées et torturées en province Kirundo

En date du 1^{er} août 2016, les nommés Félix Nijimbere, âgé de 24 ans, et J. Bosco Bizabishaka, âgé de 20 ans, tous les deux originaires de la colline Rubira, zone et commune Musenyi, province Bubanza, ont été arrêtés et torturés par des éléments de la Ligue des jeunes Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD en complicité avec des policiers. Ces derniers leur ont soutiré successivement 48.000 frw et 8.000 frw, accusés de posséder cette monnaie du Rwanda et de fréquenter ce pays.

Le nommé Valence Sibomana, âgé de 26 ans, originaire de la colline Nyamabuye, zone Kigina, a été arrêté et torturé en date du 1^{er} août 2016 par des Imbonerakure commandés par leur chef Myandagaro, président de la Ligue des jeunes Imbonerakure au niveau collinaire. Selon des sources sur place, la victime était soupçonné d'avoir volé des habits. Des traces de tortures étaient visibles sur son corps.

1.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

Plusieurs arrestations au chef-lieu de la province de Cankuzo

Des fouilles perquisitions ont été opérées par la police au chef-lieu de la province de Cankuzo, dans le quartier de Kigwati les 22 et 23 août 2016. Selon des sources sur place, aucune arme n'a été saisie mais plusieurs personnes sans carte d'identité ont été arrêtées et libérées après avoir payé des amendes de 10.000 fbu par personne. Les victimes déplorent cette façon détournée de l'administration communale qui ne vise que la collecte des fonds au détriment d'une population en proie à une pauvreté grandissante.

Un militaire de grade de Capitaine arrêté en province de Gitega

Un capitaine de l'armée nationale, le prénommé Elie du Camp Mwaro, en province Mwaro, a été arrêté par la police et conduit manu militari au cachot du commissariat de police en province Gitega. Selon des sources sur place, cet officier de l'armée venait de faire objet d'une attaque armée. Il avait été blessé à la jambe dans la nuit du 27 août 2016 par des individus non identifiés munis de couteaux, sur la 3^{ème} avenue du quartier Nyamugari, en commune et province Gitega. Pour se défendre, il avait tiré en l'air pour disperser ses adversaires afin de sauver sa peau. La police est intervenue très rapidement, a désarmé l'officier et l'a incarcéré au commissariat provincial pour être interrogé. D'après des analystes avisés, un capitaine de l'armée ne peut être traité de cette manière par la police. Cette arrestation a été interprétée et dénoncée comme allant dans la logique de répression contre des militaires qui sont soupçonnés de ne pas soutenir le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. Selon des sources sur place, les hommes armés de couteaux qui ont attaqué ce

militaire étaient des membres de la ligue des jeunes Imbonerakure impliqués dans le complot contre des militaires ex-FAB présumés ne pas soutenir le régime.

Douze personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

Au moins 12 personnes ont été arrêtées au cours d'une fouille perquisition effectuée à la 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} avenues du quartier Mutakura de la zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura en date du 25 août 2016. Des sources sur place ont indiqué que la police et l'armée étaient dans une action de contrôle des cahiers de ménage. Les détenus ont été rançonnés pour bénéficier de libération.

Trois personnes arrêtées en commune Gihinga, province Mwaro

Au cours de la semaine du 22 au 28 août 2016, trois personnes détenues au cachot de la commune Gihinga, province Mwaro, ont été contraintes par des policiers de cette position de payer une rançon de 100.000 fbu chacune en vue de bénéficier de la libération. Elles avaient été raflées par cette même police sous l'accusation de vente de boissons prohibées. Ce comportement de rançonnement de la population devient de plus en plus une habitude policière qui fait fi de toute logique allant dans le sens des règles et lois de la République burundaise, s'étonne un homme de loi qui observe ce qui se passe au Burundi.

Quatre personnes arrêtées en commune Giteranyi, province Muyinga

Les nommés Amedée Niyonkuru, âgé de 20 ans, Pacifique Bizimana, 18 ans, Fabien Muhiziwintore de 49 ans et Etienne Kadeso de 21 ans, respectivement originaires des communes Marangara, Busoni, Vumbi et Kirundo en province de Kirundo ont été arrêtés en commune Giteranyi, province Muyinga vendredi le 19 août 2016. Ils étaient accusés d'irrégularité dans le pays. Selon des sources sur place, ils ont été incriminés parce qu'ils venaient du pays voisins le Rwanda. Les victimes ont affirmé qu'ils venaient effectivement du Rwanda où ils venaient de passer un an à la recherche des moyens de subsistance. Ils disposent de leurs CNI et crient à l'injustice.

Onze personnes arrêtées sur la chaussée du peuple Murundi près du pont Ntakangwa en Mairie de Bujumbura

En date du 26 août 2016, vers 17 heures, 11 personnes ont été arrêtées sur la chaussée du peuple Murundi tout près du pont Ntakangwa qui sépare le centre et le nord de la Mairie de Bujumbura. Selon des témoins sur place, des policiers en tenue policière accompagnés de jeunes de la ligue Imbonerakure du CNDD-FDD procédaient à une opération de saisie de tout vélo qui y passait. Les 11 personnes qui n'ont pas été identifiées ont été arrêtées au cours de cette opération dont les motifs n'ont pas été révélés.

Au moins dix personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Au moins 10 personnes ont été arrêtées en date du 25 août 2016 au quartier Gasekebuye en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura. Des sources sur place ont précisé que les victimes étaient pour la plupart des travailleurs domestiques. La police les a conduits au poste de police d'chef-lieu de la zone Musaga où ils ont été interrogés. Certains ont été rançonnés avant de mériter la libération. La hantise d'une rébellion camouflée dans les quartiers de la Mairie est le motif de toutes les arrestations arbitraires monnaie courante dans la capitale de Bujumbura, selon des analystes avisés. Les cahiers de ménages instaurés par l'administration policière et administrative est une tentative de maîtriser le mouvement de la population, selon le Maire de la ville de Bujumbura.

Une personne arrêtée en commune Kinyinya , province Ruyigi

En date du 23 août 2016, le vice-président de la coalition Amizero y'Abarundi en commune Kinyinya, province Cankuzo a été arrêté par la police locale. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'inciter la population à prendre le chemin d'exil. Sa famille politique dénonce un montage développé pour contraindre les militants de cette coalition à venir sur leurs idées politiques et d'adhérer au parti CNDD-FDD.

Sept militants du FNL aile d'Agathon Rwasa, victimes d'arrestations arbitraires en commune Kinyinya, province de Ruyigi

Sept militants des FNL aile d'Agathon Rwasa dont un certain Nicolas Bigirimana ainsi que deux infirmiers de cette localité ont été victimes en date du 26 août 2016 d'arrestations arbitraires en commune Kinyinya, province Ruyigi. Selon des témoins sur place, le Commissaire provincial de police Edouard Mukoko a donné l'ordre de les arrêter prétextant que ce parti n'est pas connu par la loi. Une manière d'intimider toute personne qui ne veut pas adhérer au parti CNDD-FDD, selon cette même source.

Cinq cas de détentions illégales au cachot de la PSI en province Gitega

Cinq personnes sont incarcérées abusivement au cachot de la PSI en province de Gitega. Le constat a été fait lors d'une visite de cachot effectuée en date du 25 août 2016. Sur les 11 personnes qui se trouvaient dans ce cachot, il y avait une femme qui était avec son enfant de 3 ans et une femme de plus de 60 ans du nom de Variette Mbonimpa, originaire de la commune Bisoro, en province Mwaro y'était détenue depuis plus de deux semaines. Un autre retenu était un ressortissant rwandais du nom de Vianney Nsengiyumva. Il venait de passer au moins deux semaines dans ce cachot. Il y avait aussi le cas d'un démobilisé ex-FAB du nom de Félix Ndereyimana, 34 ans, résidant à Mugano, zone Mahonda, commune Buraza, province Gitega, arrêté, le 23 août 2016 alors qu'il revenait de la Tanzanie où il était incarcéré depuis 2009, accusé d'irrégulier.

Cinquante-huit cas de détentions illégales au cachot de la PJ en province de Gitega

Au cours d'une visite effectuée en date du 25 août 2016, 58 détenus étaient en état d'irrégularité au cachot de la PJ en province Gitega. Sous la responsabilité de la PJ se

trouvaient 26 retenus majeurs dont une femme. Parmi ces retenus, 2 avaient déjà dépassé le délai de rétention de 14 jours.

Sous la responsabilité du Parquet, il y avait 33 détenus dont deux cas avaient déjà dépassé le délai de 15 jours de détention. Un parmi ces cas avait déjà atteint un mois de détention. Tous ces détenus n'avaient pas de pièces de détention justifiant leur état.

Six détenus n'avaient pas d'infraction à leur charge et pour 11 détenus d'entre eux, les noms des Magistrats instructeurs n'avaient pas été précisés dans le registre d'écrou. Dans ce cachot, il y avait plusieurs personnes arrêtées lors des rafles opérées aussi bien dans le centre - ville de Gitega que dans d'autres villes comme Bujumbura et Makamba qui transitent dans ce cachot en attendant d'être interrogés. Certains sont libérées et conduites chez eux au moment où d'autres sont transférées en prison. Il y avait également dans ce cachot 8 mineurs arrêtés dans une maison de cinéma au quartier Swahili en date du 24 août 2016. Ces derniers ont été libérés en date du 25 août 2016 après avoir payé une amende de 5000 fbu chacun.

Ces personnes souffraient de la faim car elles n'avaient personne pour les ravitailler en nourriture.

Six cas de détentions illégales au cachot de police du chef-lieu de la province Ruyigi

Des cas d'irrégularités ont été constatés, en date du 23 août 2016 au cachot de police du chef-lieu de la province Ruyigi : Les nommés Aloys Haziyo, Cyprien Nzoyisaba tous originaires de la colline Mubira, commune Butezi, disent avoir été arrêtés par l'administrateur de Butezi, en date du 22 août 2016 suspectés de se rendre en Tanzanie. Les autres cas sont ceux de Nourdine Bigirimana de la colline Gasanda, Ferdinand Ciza de Bisinde, Timothée Ndayizeye de Dutwe qui disent avoir été arrêtés par la police sans que celle-ci les informe sur le motif de leurs arrestations.

Merveille Jaribu de la colline Rubaragaza en commune Butezi se lamentait à son tour d'avoir été arrêté et battu le 17 août 2016, par des Imbonerakure qui l'accusaient d'avoir tenté de se rendre en Tanzanie à la recherche du travail.

Cinq cas de détentions illégales au cachot du commissariat de police de Cankuzo

Une femme rwandaise âgée de 58 ans du nom de Pascasie Musaniwabo et Marie Chantal Kamariza, originaire de la commune et province Cankuzo sont détenues au cachot du parquet depuis respectivement le 30 juillet 2016 et le 20 août 2016. Ces deux femmes étaient au cachot sans dossier et n'étaient enregistrées nulle part dans tous les registres. D'autres détenus étaient Venant Nimbeshahose et Denis Bigirimana, tous originaires de la colline Shinge, commune Kigamba et province de Cankuzo. Ils étaient accusés de meurtre et venaient de passer plus de 8 mois au cachot de la police de Cankuzo. Le nommé Anicet Niyungeko, un élève âgé de 23 ans, était encore au cachot de la police au chef-lieu de la province Cankuzo depuis le 25 juillet 2016, poursuivi pour une affaire d'assassinat au cours d'une tentative de vol dans un ménage. Il est cité dans un dossier d'assassinat lié au banditisme qui aurait été commis par un autre élève du nom d'Innocent Ndayisenga, son cohabitant, tué sur le lieu du vol dans un

quartier du chef-lieu dans la nuit du 2 juillet 2016. Ce détenu n'avait pas encore comparu lors de notre visite alors que ses délais de la garde à vue étaient largement dépassés.

Un journaliste arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura-Rural

Le nommé Gisa Stève Irakoze, de nationalité rwando-burundaise et journaliste de la Radio Buja FM a été arrêté en date du 19 août 2016 à son domicile situé à Kajaga, colline Kinyinya I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura-Rural. Il a d'abord été détenu au cachot de police en zone Gatumba avant d'y être extrait par des agents du SNR qui l'ont conduit à l'un des cachots du SNR en Mairie de Bujumbura. Le porte-parole de la police a indiqué que ce journaliste est poursuivi pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Sa famille disait craindre pour sa sécurité et sa santé du fait de son état diabétique. Il a été relâché jeudi le 25 août 2016.

Six personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 17 août 2016, tôt le matin, une fouille perquisition a été opérée par la police et l'armée à la 11^e avenue n°30 et au n°60. Six personnes ont été arrêtées, conduites au poste de la zone Cibitoke puis relâchées après versement à ces policiers d'une somme d'argent qui n'a pas été connue.

Deux Médecins arrêtés sur leurs lieux de travail respectifs en Mairie de Bujumbura

En date du 17 août 2016, vers 11 heures, le Docteur Audace Ntjijimana, employé du Ministère de la santé publique, a été arrêté par le chef du SNR au bureau du département de la planification qui se trouve en face du stade Prince Louis Rwagasore, dans l'immeuble Peace House. Selon des témoins sur place, ce docteur d'une soixantaine d'années, a été conduit dans l'un des cachots du SNR. Il a été relâché à la fin de la journée après avoir subi un long interrogatoire.

Dans l'après-midi de ce même jour du 17 août 2016, Willy Nivyimana, Médecin Kinésithérapeute à l'hôpital Roi Khaled situé en Mairie de Bujumbura, a été lui aussi arrêté par des agents du SNR. Selon des informations recueillies, ce jeune médecin, originaire de la zone Shanga, commune Musongati, province Rutana, a été accusé d'avoir facilité l'évasion d'un prisonnier à cet hôpital, présumé auteur du trafic d'armes. Selon des sources sur place, ce médecin a été transféré dans la prison de Rumonge, en province Rumonge, le lendemain.

Cent trente-sept personnes détenues au cachot de la PSI en province Gitega

En date du 17 août 2016, cent trente-sept personnes ont été arrêtées et conduites au cachot de la PSI puis au cachot de la PJ où elles ont passé la nuit du 17 au 18 août 2016. Selon des sources sur place, la majorité des personnes raflées était des marchands ambulants, des mendiants, des enfants de la rue et des prostitués. Ces rafles ciblaient les hôtels et les autres places fréquentées par les personnes ci-hauts citées. La police leur a fait payer une amende de 20.000 fbu. Ceux qui ont payé cet argent ont été libérés.

Parmi les 137 personnes retrouvées au cachot de la PJ Gitega se trouvaient également 25 personnes arrêtées en ville de Bujumbura dans les mêmes circonstances. Elles étaient logées dans ce cachot en attendant leur transfert dans leurs communes natales, selon des sources policières sur place.

Endate du 18 août 2016, des camions de police ont débuté les opérations de transfert forcé de ces détenus en direction de leurs provinces d'origine. Le 19 août 2016, le transfert s'est focalisé sur des détenus en provenance des provinces Ngozi, Kirundo et Muyinga.

Un secrétaire communal de la Croix Rouge arrêté en commune Cendajuru, province Cankuzo

Le nommé Aloys Kitaburaza, secrétaire communal de la Croix Rouge en commune Cendajuru, province Cankuzo, a été arrêté dans la nuit du 17 août 2016 vers 21 heures à son domicile situé au chef-lieu de la commune par des Imbonerakure accompagnés par des policiers commandés en chef par l'administrateur communal de Cendajuru. Ce dernier l'accusait d'avoir fait la distribution des vivres à la communauté Batwa sans son aval. Selon des sources sur place, ces vivres avaient été apportés par le PAM qui exigeait que ce soient les volontaires de la Croix Rouge de la localité sous la coordination du secrétaire communal de la Croix Rouge qui procèdent à leur distribution. Lors de l'annonce de l'activité, l'administrateur était en mission de travail. C'est son conseiller chargé des affaires sociales et administratives qui avait signé le sous-couvert pour le déroulement de l'activité. Après les contacts entre le Gouverneur et le Secrétaire provincial de la Croix-Rouge, le Gouverneur a donné l'ordre à l'administrateur communal de libérer le secrétaire communal de la Croix-Rouge mais a dû payer une amende de 30.000 fbu pour sortir du cachot.

Au moment où la victime s'apprêtait à sortir du cachot, un groupe de personnes de la communauté Batwa est survenu au cachot réclamant sa libération sans condition. Ces manifestants scandaient des slogans dénonçant l'administrateur insensible aux souffrances de cette communauté en détresse. Ce qui a fait monter la colère de l'administrateur communal qui a téléphoné le Gouverneur pour demander de maintenir l'agent de la Croix Rouge au cachot. Aloys Kitaburaza a été maintenu au cachot accusé cette fois-ci d'avoir provoqué le soulèvement de la population. Il a été libéré en date du 20 août 2016.

Une personne arrêtée en commune Mishiha, province Cankuzo

Une personne prénommée Jean Marie a été arrêtée jeudi le 18 août 2016 en commune Mishiha, province Cankuzo. Elle a été directement conduite au cachot du commissariat provincial de Cankuzo. Ligotée, les bras et les jambes liées, la victime disait être originaire de

la province Gitega. Par la suite, un véhicule double cabine de couleur blanche vitres teintées est venu la récupérer. Selon des sources sur place, le détenu était accusé d'avoir volé de l'argent mais par après il a été accusé d'être en complicité avec des bandes armées.

Le sous commissaire PJ à Cankuzo, interrogé sur ce cas, a précisé que la personne en question était accusée de vol d'un gros montant de six millions de francs burundais(6.000.000fbu) à la commune de Mutaho, en province de Gitega où elle était comptable communal. Il a ajouté que le présumé voleur a été transporté par le véhicule de l'Inspection générale de la Police de Gitega.

Trois cas de détentions arbitraires au cachot du parquet Makamba

En date du 10 août 2016, des détenus croupissaient dans le cachot du parquet de Makamba en violation de l'article 37 du Code de Procédure Pénale. Certains avaient déjà fait plus d'un mois dans ce cachot et n'avaient jamais comparu.

A titre d'exemple :

Gilbert Nshimirimana, âgé de 30 ans, fils de Jérôme Ntungumburanye et de Joséphine Nijimbere, originaire de la colline Mubanga, zone Gitaza, commune et province Rumonge, a été arrêté en date du 5 août 2016 en zone Bukeye, commune Kibago, au domicile de ses parents par deux policiers sans mandat. Il a été conduit au cachot de police au chef-lieu de la commune Kibago puis transféré au cachot du parquet de Makamba. Son accusation n'était pas mentionnée dans le registre d'écrou mais il disait avoir été entendu par le responsable du SNR Makamba.

Le deuxième cas était celui de Jacques Butoyi, âgé de 57 ans, fils de Modeste Nduwimana et de Thérèse Nsengiyumva (rwandaise), marié et père de 7 enfants. Il faisait le petit commerce de poissons et résidait au quartier Songa, à la 9^{ème} avenue n°20 en zone urbaine de Kamenge, Mairie de Bujumbura. Il a été arrêté le 3 août 2016 au marché de Nyanza-Lac mais son nom ne figurait nulle part dans le registre des détenus.

Le troisième est Dieudonné Hakizimana, arrêté en zone Buga, commune Kayogoro par des Imbonerakure lorsqu'il se rendait en Tanzanie pour chercher du travail. Il a été détenu au cachot de police du chef-lieu de Kayogoro depuis le 3 juillet 2016 jusqu'au 3 août 2016 puis transféré au cachot du parquet à Makamba. Il était poursuivi d'appartenir aux groupes armés qui combattent le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza, sans aucune preuve à l'appui, selon ses dires.

Deux cas d'arrestations arbitraires en province Ruyigi

-En date du 15 août 2016, vers 15 heures, le nommé Oscar Kubwimana, âgé de 25 ans, employé d'IRC en Mairie de Bujumbura, en congé sur sa colline natale de Gasenyi, commune Bweru, province Ruyigi a été arrêté par le commissaire provincial de Ruyigi l'accusant d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Des sources de sa famille et des défenseurs de droits de l'Homme

ont dénoncé une arrestation abusive et arbitraire d'autant plus que le commissaire n'avait aucune preuve de ces accusations.

-Emelyne Ntahimpera, âgée de 26 ans, originaire de la colline Murehe, à plus au moins 2 km de la ville de Ruyigi, a été arrêtée par des Imbonerakure de sa colline, aux environs de 18 heures en date du 16 août 2016. La victime a été accusée d'avoir partagé le repas avec deux hommes dont elle n'avait pas pu dire les noms. La victime a été conduite à bord d'une voiture au cachot de police du chef-lieu.

Dix cas de détentions illégales en province de Rutana

Durant cette période, 10 cas de détentions illégales ont été observés au cachot de police au chef-lieu de la province Rutana. Des observateurs des droits de l'Homme rapportent que les dossiers de ces 10 avaient été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au Parquet entre le 10 et le 17 août 2016 mais que ces détenus étaient encore dans ce cachot, en violation de l'article 37 du Code de Procédure Pénale.

Deux personnes arrêtées en commune Giharo, province Rutana

Dans la matinée du 17 août 2016, J. Baptiste Ntawuyamara et son frère J. Pierre Ndayisaba, tous membres du FNL pro-Rwasa ont été victimes d'arrestation après une fouille perquisition policière organisée sur leurs domiciles se trouvant sur la colline de Butezi en commune de Giharo, province de Rutana. Les victimes ont été accusées de détention illégales d'armes à feu et de ravitailler les rebelles alors que la fouille n'avait abouti à aucun résultat. Elles ont été conduites au cachot de la commune Giharo où elles avaient passées trois heures avant d'être libérées.

Trois personnes détenues illégalement au cachot du parquet en province Rumonge

Au moment où le tribunal avait déjà rendu son jugement, les nommés Jérôme Sibomana, Pascal Barumwete et Edouard Hakizimana, sous le même dossier RMP 15741/NY F/Nk.1 étaient encore au cachot du parquet de Rumonge, selon des sources sur place. Ils devraient en principe et conformément à la loi, être transférés à la prison.

Douze personnes arrêtées en commune Giteranyi, province Muyinga

Onze personnes, dont 7 originaires de Giteranyi en province Muyinga et 4 autres originaires de la province Kirundo ont été tous arrêtées mardi le 15 août 2016 aux environs de 6 heures du matin sur la colline Kinanira, commune Giteranyi, province Muyinga. Elles ont été détenues au cachot du commissariat de Police Muyinga soupçonnées de PBA. Dix d'entre eux ont été libérés après interrogatoire par le patron du SNR à Muyinga. Seul un certain Jean Claude Nyabenda, 30 ans, originaire de Giteranyi avait été transféré au cachot de la PJ Muyinga pour d'amples enquêtes. Tous étaient en possession de leurs CNI et affirmaient vouloir aller en Tanzanie pour chercher du travail dans les champs de manioc et de tabac.

Une autre personne nommée Patrice Ntiruziyumwe, 55 ans, originaire de la commune Giteranyi, a été arrêtée le même jour, elle était dans le même bus que les 11 personnes qui se rendaient en Tanzanie mais plaidait en disant avoir demandé un "Lift" au chauffeur dudit

minibus pour se rendre à Rugari vaquer à ses activités quotidiennes et qu'il ignorait donc la destination de tous les passagers à bord. Il a été arrêté par le patron du SNR deux jours après l'arrestation des passagers dudit minibus.

Un ancien étudiant de l'UB arrêté en commune Giteranyi, province Muyinga

Diomède Ndagijimana, 39 ans, originaire de la commune Giteranyi, ancien étudiant de l'UB qui avait fui le pays, a été arrêté à son domicile le 14 août 2016 aux environs de 11 heures et conduit au cachot du commissariat de la police à Muyinga et ensuite transféré au cachot de la PJ à Muyinga, le soir du 18 août 2016. Il a été arrêté deux jours après son retour du camp de réfugiés Burundais de Mahama au Rwanda.

Une personne arrêtée illégalement en province Muyinga

David Ntezicimpa, âgé de 22 ans, originaire de la commune Muhanga, province Kayanza, a été arrêté jeudi après-midi en date du 18 août 2016 devant la résidence du gouverneur de la province Muyinga. Il était accusé d'irrégularité alors qu'il était venu rendre visite à son frère travaillant comme "Domestique" chez le gouverneur, selon ses dires. En plus, il était en possession de sa CNI.

Un Major ex-FAB du camp DCA arrêté sur sa position militaire à l'Aéroport International de Bujumbura

En date du 21 août 2016, le Major Emmanuel Nzigamasabo, ex-FAB du camp militaire DCA, a été arrêté après sa garde vers le matin, sur une position militaire située à l'Aéroport International de Bujumbura. Selon des sources sur place, il a été conduit et détenu au cachot de la police militaire. Les mêmes informations ont indiqué que le Major Emmanuel Nzigamasabo, avait prévenu sa femme d'une convocation par cette même police.

Trois jeunes hommes arrêtés en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 10 août 2016, 3 jeunes garçons ont été arrêtés à la 10^{ème} avenue du quartier Mutakura, zone urbaine de Cibitoke en Mairie de Bujumbura. Les victimes étaient accusées d'être inscrits dans le cahier de ménage en dessous des signatures. Selon leur sœur Aline Riziki, 2 d'entre eux ont été libérés après paiement d'une rançon de 150.000fbu et le 3^{ème} qui n'avait pas encore eu cet argent était resté au cachot de la zone Cibitoke. La famille était rassurée qu'aussitôt la somme trouvée, il allait lui aussi être relâché. Notre source a préféré garder secret l'identité des victimes pour ne pas les exposer des rançonneurs.

Cinq personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

Cinq personnes dont 2 femmes ont été arrêtées à la 13^{ème} avenue du quartier Mutakura en date du le 13 août 2016. La police les accusait de ne pas avoir de CNI et de ne pas être inscrites dans les cahiers de ménages. Elle les a conduites au cachot du chef-lieu de la zone Cibitoke. Les DDHs sur place avaient tenté de faire le suivi de ces cas en vain. Ils se lamentaient de ne pas avoir accès aux postes de police ou aux chefs-lieux des zones urbaines pour faire le suivi des cas.

Des arrestations massives en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Dans la matinée du 12 août 2016, la zone urbaine de Musaga a, comme à l'accoutumée, était la cible des arrestations massives. Selon des sources sur place, de jeunes gens ont été raflés et conduits à la position de police situé au chef-lieu de la zone.

Une personne arrêtée en commune Gihinga, province Mwaro

En date du 10 août 2016, vers 1 heure du matin, le Procureur de la République et le chef SNR en province Mwaro ont arrêté le nommé Muhamed Shabani, âgé de 20 ans, originaire de la commune Mukaza, zone urbaine de Buyenzi qui était à l'Hôpital Kibumbu, commune Gihinga, province Mwaro. La victime a été vite conduite au cachot de cette commune accusée d'être un rebelle. Selon des sources sur place, ce jeune homme était un convoyeur d'un camion et parlait difficilement le Kirundi. Il a été soupçonné d'être un malfaiteur après qu'il n'avait pas pu présenter son identité aux deux autorités qui l'ont appréhendé.

Quatre personnes arrêtées et détenues injustement en province Ruyigi

Le nommé Karim Harimana, âgé de 25 ans, originaire de la colline Buhevyi en commune Itaba, province Gitega a été arrêté au cours du chemin vers son domicile. Selon des sources sur place, la victime venait à vélo du marché de Muriza en commune Butaganzwa où il avait acheté 40 kg de haricot en vue de le revendre ultérieurement. Il a été dépouillé de cette marchandise et de ses 2 pneus neufs. Il a été détenu au cachot de la zone Muriza le 31 juillet 2016 avant d'être transféré à Ruyigi, le 7 août 2016. Félicien Kanani, originaire de Migege en commune Rusengo, Sandrique Bucumi, Yassin Ndayizeye arrêtés en date du 9 août 2016, pour un motif inconnu, étaient également victimes de l'arrestation arbitraire.

Seize personnes arrêtés et détenus illégalement au cachot de police de Rutana, province Rutana

En date du 12 août 2016, des détentions arbitraires ont été observées au cachot de police en province Rutana:

Les dossiers de seize détenus avaient été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au Parquet entre les dates du 21 juillet et le 10 août 2016. Voici la liste de ces détenus ; Samuel Ntiringaniza âgé de 33 ans, accusé d'enlèvement des bornes, Eric Sindyigaya, âgé de 39 ans, accusé de viol, Elias Harerimana, âgé de 29 ans, accusé de détention d'une menotte et usurpation de fonction publique, Léonard Nzokiranteveye, âgé de 42 ans, accusé de recel frauduleux, Guillaume Ndayiragije, âgé de 46 ans, accusé de refus de comparution, Emmanuel Nsengiyumva âgé de 31 ans, accusé de V.Q, Célestin Misigaro âgé de 39 ans, accusé de V.Q, Joseph Manirafasha âgé de 39 ans, accusé de V.Q, Ernest Nyawenda âgé de 32 ans, accusé de V.Q, Nestor Ciza accusé de V.Q, Thérèse Baranyimba âgé de 41 ans, accusé de V.Q, Alphonse Ntahomvukiye âgé de 51 ans, accusé de V.Q, Sabin Sibomana âgé de 29 ans, accusé de Tentative de V.Q, Jean Ndayirorere âgé de 26 ans, accusé d'incendie des maisons, Hajayandi âgé de 16 ans accusé d'incendie des maisons, Oscar Bukuru âgé de 22 ans accusé de participation à des bandes armées, Elias Niyonzima âgé de 32 ans, accusé de participation à des bandes armées, Vénuste Niyonzima âgé de 28 ans accusé de participation à des bandes armées, Vital

Bavumiragiye âgé de 52 ans, accusé de viol, Vyingiri âgé de 25 ans accusé de V.Q, Thélesphore Fikiri âgé de 36 ans, accusé de Tentative de V.Q. Il s'agissait en principe d'une violation de l'article 37 du Code de Procédure pénale.

Un commissaire de police arrêté et détenu en province Cankuzo

Le sous-commissaire OPC2 Eric Niyonkuru, chargé de la protection civile a été accusé d'attentat à l'assassinat contre le responsable du SNR à Cankuzo, Nicaise Mugande et du commissaire provincial OPC1 Barandereka à Cankuzo. Il a été détenu au cachot du commissariat de police en province Cankuzo le 3 août 2016. Des sources sur place ont indiqué que son emprisonnement avait suscité des interrogations. Le détenu disait être victime d'un montage de la part du responsable du SNR dans cette province. Selon lui, il était détenu injustement et sans comparaître devant les juridictions alors qu'il avait déjà dépassé les délais légaux de la garde à vue. Il avait exprimé son indignation devant le chef SNR Nicaise Mugande qui lui avait, plutôt surpris en date du 2 août 2016 et lui avait arraché le pistolet avant de simuler une attaque. Pour la victime, c'était un complot mené contre lui par ce qu'il est issu du mouvement rebelle FNL. Les mêmes sources indiquent qu'il a bénéficié de la liberté provisoire en date du 21 août 2016.

Douze cas de détentions arbitraires au cachot de la commune et province Ruyigi

Au cachot de la commune Ruyigi, le 10 août 2016, la population totale était de 28 détenus dont un mineur de 15 ans, employé pour cuisinier de ménage au quartier Sanzu, arrêté pour avoir volé 8kg de riz. Sur les 28 détenus, 12 avaient dépassé le délai de 7 jours.

Un autre mineur de huit ans était détenu à ce cachot de la commune Ruyigi depuis cette même date du 10 août 2016. Il avait été arrêté en date du 9 août 2016 en compagnie de deux congolaises dans la localité de Nyamutobo accusés d'avoir quitté le camp Kavumu sans autorisation. Les trois détenus partaient en direction de Bujumbura.

Une personne arrêtée en commune Kigamba, province Cankuzo

Pierre Gasange, âgé de 46 ans, originaire de la colline Humure II en commune Kigamba, province de Cankuzo avait été détenu depuis le 30 juillet 2016 au cachot de la commune Kigamba et transféré par la suite le 9 août 2016 au cachot du commissariat de police de Cankuzo. Le détenu était sans dossier et n'avait pas encore comparu devant le juge ou l'OPJ lors de notre passage. Il était accusé d'abus de confiance parce qu'il n'avait pas été à mesure de payer sa dette de 19.000 fbu à son employeur.

Une personne arrêtée en commune et province Cankuzo

En date du 7 août 2016, alors qu'il se rendait pour une visite à un détenu, du nom d'Emmanuel Nikiza, au cachot de police en province Cankuzo, le prénommé Edmond a été menacé et arrêté par le sous commissaire PJ Henri-Frère Manisha. Ce dernier a confisqué le téléphone du visiteur avant de le faire rentrer dans le même cachot. La victime a été libérée le lendemain après avoir récupéré son appareil téléphonique. Le comportement du sous-commissaire a été désavoué et dénoncé par les défenseurs de droits de l'homme qui craignent que ce terrorisme pourrait réduire le nombre des visites aux détenus alors que ces derniers en

ont ardemment besoins pour assistance. Les détenus ont dénoncé que cet OPJ Manisha fait des interrogatoires sous menaces de tortures.

Un enseignant arrêté et détenu au cachot communal de Mishiha, province Cankuzo

Un enseignant du nom de Gabriel Nyandwi, résident sur la colline Mugeru, commune Mishiha, province Cankuzo a été arbitrairement arrêté et détenu au cachot de la commune par l'administrateur Anaclet Bizimana, depuis dimanche le 7 août 2016. La victime était accusée d'avoir injurié ce chef au cabaret. Selon des sources sur place, l'OPJ qui avait le dossier avait estimé cette arrestation et détention d'injustes et avait tenté de libérer la victime mais l'administrateur lui avait intimé l'ordre de le garder au cachot en signifiant qu'il jugera lui-même le temps opportun de le libérer. La victime était détenue sans dossier et n'était pas inscrite au registre d'écrou.

Cinq cas de détentions arbitraires en province de Ngozi

- En date du 8 août 2016, une travailleuse à l'Hôpital Mivo nommée Léonie Niyonzima, originaire de la zone Kirwena, province Rumonge, a été arrêtée par la police munie d'un mandat d'arrêt signé par le Procureur de la République en province de Ngozi. Elle a directement été conduite au cachot de la PJ Ngozi. Depuis son arrestation, elle n'avait jamais été interrogée et aucune charge contre elle n'avait été mentionnée dans le registre d'écrou..
- En date du 8 août 2016, un jeune garçon de 16 ans du nom de Fiston Ndikumana originaire de la province Kayanza mais résident dans le quartier Rubuye en commune Ngozi, a été arrêté par un policier dans un cabaret aux environs de 19 heures. Il a été conduit au cachot de la PJ Ngozi où il a été détenu. Dans le registre d'écrou, aucune infraction n'avait été mentionnée et depuis son arrestation, il n'avait jamais été interrogé.
- En date du 10 juillet 2016, le nommé François Ndayizeye, né à Mivo, commune et province Ngozi, mais résidant au quartier Kinyami, âgé de 42 ans, a été conduit au cachot de la P.J Ngozi par un certain Firmin de la colline Kinyami, commune et province Ngozi. Selon des sources sur place, ce dernier était propriétaire d'un vélo volé qu'il disait avoir récupéré dans les mains de François Ndayizeye. Dans le registre d'écrou, il était accusé de V.Q. Il était détenu au cachot de la P.J Ngozi alors que son dossier se trouvait au Parquet de Ngozi.
- François Nkebunkande, 42ans, propriétaire d'un bar sur la colline Mukenke, zone Mukenke, commune Bwambarangwe, province Kirundo a été arrêté et détenu le 10 août 2016 par le chef du SNR prénommé Olivier. Il a été accusé d'avoir déplacé la photo du Président de la République, dans le coin du bar où elle se trouvait.
- Nsengiyumva, 24 ans, originaire de la colline Kirungu, zone Kindanyi, commune Marangara, province Ngozi a été arrêté par le Chef du SNR et détenu en date du 8 août 2016. Selon des sources sur place, la victime était accusée d'avoir voulu traverser la

frontière pour se rendre en République rwandaise redoutée par le pouvoir du CNDD-FDD pour abriter des rebelles.

Une personne arrêtée en commune Buhinyuza, province Kayanza

Le nommé Vianney Ndizeye, âgée de 20 ans, originaire de la colline Nyarunazi, zone et commune Buhinyuza, province Kayanza a été arrêté par les Imbonerakure et détenu en date du 9 août 2016 au cachot de la commune. Il a été accusé de rentrer du Rwanda et son argent avait été emporté par ces jeunes Imbonerakure.

Onze personnes arrêtées en zone Kibogoye, au chef-lieu de la ville de Muyinga

Dix personnes dont leur employeur Diogène Barabwirizade 43 ans, originaire de la colline Karemera, commune et province Muyinga ont été arrêtées en date du 8 août 2016 dans la localité de Kibogoye en commune et province Muyinga. Les 10 personnes sont toutes originaires de la commune Bukinanyana, province Cibitoke. Selon des sources sur place, toutes ces personnes ont été arrêtées par des jeunes Imbonerakure, membres du parti au pouvoir qui les ont soupçonnées de constituer une Bande armée. Au cachot du commissariat de Police en province Muyinga où elles avaient été amenées, elles ont été inculpées de PBA. Leur employeur, Diogène Barabwiriza, lui-même en état d'arrestation, a affirmé les avoir embauchés dans des travaux d'extraction de l'or, dans la zone Kamaramagambo, commune Butihinda. Les 10 détenus ont par la suite été mis en liberté en date du 9 août 2016 mais leur employeur est resté en garde à vue. Le patron du SNR qui avait le dossier en ses mains disait continuer les investigations pour en savoir plus sur ce dernier détenu Diogène Barabwiriza.

Cinq cas d'arrestations et détentions illégales en province Kirundo

- Le nommé J. Bosco Nsavyimana, âgé de 16 ans, originaire de la colline Gihosha, zone et commune Kirundo, a été arrêté le 9 août 2016 sur sa colline. Des Imbonerakure et des policiers, commandés par le chef du SNR Olivier l'ont conduit au cachot du commissariat de police de cette province où il était détenu sans motif.
- Innocent Ndacayisaba, âgé de 16 ans, originaire de la colline Rungazi, zone Gitobe, commune Gitobe, province Kirundo a été arrêté le 10 août 2016 par des éléments de la ligue des jeunes Imbonerakure en collaboration avec des policiers. La victime était accusée d'avoir volé une bouteille de bière Primus vide.
- Elias Haringanji, 48 ans, colline Gasura, zone Vumbi, province Kirundo a été arrêté en date du 5 août 2016 par des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD dont le nommé Evariste Hakizimana, chef de quartier. La victime était accusée d'escroquerie.
- Sylvestre Ndayizeye, 34 ans, colline Gasura, zone Vumbi, a été arrêté en date du 5 août 2016 par des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD dont le nommé Evariste Hakizimana, chef de quartier. Il était aussi accusé d'escroquerie.
- Le nommé Macumi, 58 ans, colline Kiziba, zone Nyamisagara, a été arrêté en date du 9 août 2016 par des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD dont le nommé Nkeshimana. Il était à son tour accusé de vol d'un régime de banane mais ignorait quand et où ce vol avait été commis.

Trois personnes détenues illégalement au cachot de la PSI en commune et province Gitega

Trois personnes dont un ressortissant tanzanien, un mineur et un étudiant de l'Institut Supérieur de Santé de Gitega ont été arrêtés et incarcérés au cachot de la PSI en province Gitega. Arrêté le 21 juillet en commune Gishubi de cette même province, le ressortissant tanzanien Julias John était accusé d'irrégulier parce qu'il n'avait pas sa carte d'identité sur lui. Il était encore au cachot en date du 10 août 2016. .

Dans ce même cachot se trouvait également un étudiant de l'Institut Supérieur de Santé de Gitega qui était accusé d'injure envers les agents de la police. Il a été libéré le même jour suite au plaidoyer des ODH.

En date du 11 août 2016, le même cachot hébergeait un mineur de 14ans nommé Cédric Niyongabo, originaire de la colline Kivoga, commune Gihogazi, province Karusi, résidant actuellement à Nyamugari en commune et province Gitega, accusé de V.Q.

Une femme arrêtée en commune Gihogazi, province Karusi

En date du 2 août 2016, une rwandaise du nom de Christine Mukankuri, a été arrêtée en commune Gihogazi, province Karusi. Elle a passé la nuit dans le cachot de cette commune. Selon des sources sur place, cette femme avait été interpellée par des Imbonerakure puis remise aux responsables administratifs, suspectée de procéder à la reconnaissance du terrain et de collaborer avec la rébellion.

Un commerçant arrêté en commune Kayogoro, province Makamba

Dans la nuit du 1^{er} août 2016, un commerçant du nom de Jean Bosco Kiyangea a été arrêté par des jeunes Imbonerakure en commune Kayogoro, province Makamba. Des témoins ont affirmé que la victime avait été accusée par ces Imbonerakure d'avoir participé dans les manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. Ce commerçant a été conduit au cachot du SNR au chef-lieu de la province, selon des sources de la police.

Au moins cent personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Au moins 100 personnes ont été arrêtées, sur la 3^{ème} avenue de la zone urbaine de Musaga au cours d'une fouille perquisition opérée par la police et des jeunes Imbonerakure, dans la matinée du 1^{er} août 2016. Toutes ces personnes ont été sorties de leurs parcelles et sommées de montrer et d'acheter les cahiers de ménages avant d'être relâchées. Des sources sur place indiquent que cette localité est sous contrôle policier quotidien du fait de son emplacement proche de la résidence du Ministre de la sécurité publique Alain Guillaume Bunyoni. Des interpellations policières quasi quotidiennes se déroulent sur cette avenue redoutée par cette haute autorité au service de la répression des opposants au troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Cinq jeunes hommes arrêtés en commune et province de Rutana

Les nommés Oscar Riyazimana, âgé de 25 ans, élève en seconde scientifique au L.CO Buhiga, Jérôme Nduwamahoro, âgé de 20 ans, élève de la 9^{ème} à l'ECOFO Kiganda, J.Bosco Mugisha,

âgé de 19 ans, Gérard Kezubumwe, âgé de 25 ans et Fabrice Niyomuremyi, âgé de 19 ans, ont été relaxés après avoir passé 4 jours au cachot de la police au chef-lieu de la province Rutana. Les victimes avaient été arrêtées endate du 30 juillet 2016 vers 11heures, sur la colline de Mwayi, commune et province Rutana. Ils ont été arrêtés alors qu'ils avaient montréleursCNI.Des sources policières ontindiqué que ces jeunes avaient été soupçonnés d'être des rebelles qui voulaient rejoindre d'autres rebelles arrêtés en commune et provinceRumonge. Originaires de la colline Muyange, commune de Bugenyuzi en province de Karusi, ces détenus disaient revenir à pied de la province Makamba où ils s'étaient renduspour chercher du travail et de l'argent.

Des sources sur place ont indiqué que ces jeunes avaient été récupérés par un véhicule dépêché par l'administrateur de leur commune d'origine, mercredi le 03 août 2016, pour les faire retourner chez eux.

Deux cas de détentions illégales en province de Ngozi

Le nommé Eric Habyarimana, âgé de 25 ans, originaire de la colline Muramba, commune Marangara et province Ngozi, a été détenu au cachot de la P.J Ngozi depuis le 18 juillet 2016. Il était accusé d'abus de confiance et n'avait jamais comparu depuis le jour de sa détention.

L'autre détenu illégal était le nommé Martin Hakizimana, âgé de 29 ans, originaire de la colline Gishoka, commune Tangara, province Ngozi mais résidant au quartier Shikiro de la Ville de Ngozi. Il avait été arrêté le 17 juillet 2016, mis en garde à vue d'abord au cachot du poste de police de Tangara puis transféréau cachot de la P.J Ngozi accusé de V.Qd'une moto. Son dossier se trouvait dans les mains du Parquet de Ngozi.

Pour tous ces deux cas, les délais de la garde à vue étaient de loin en dépassement en violation de l'article34 du code de procédure pénale.

Dix-sept personnes détenues illégalement en province de Rutana

En date du 4 août 2016, des détenus dont les dossiers avaient été clôturés depuis le 2 août 2016 étaient encooredans le cachot de Police de Giharo, province Rutana. Il s'agissait de Alphonse Ntahomvukiye âgé de 51 ans, accusé de V.Q, Térance Baranyimba âgé de 41 ans, accusé de V.Q , Sabin Sibomana âgé de 29 ans ,accusé de V.Q,TélesphoreFyinkiri âgé de 36 ans, accusé de V.Q, ,Vyingiri âgé de 26 ans, accusé de V.Q, Joachim Ntakarutimana âgé de 25 ans, accusé de V.Q SylvèreKabavamukanwa âgé de 51 ans, accusé de L.C.V, Vital Bavumiragiye âgé de 51 ans ,accusé de viol, Elie Niyonzima âgé de 31 ans, accusé de recrutement des mouvements rebelles et VénusteNiyonzima âgé de 28 ans, accusé de recrutement des mouvements rebelles.Selon des sources sur place, l'OPJ, a informé le procureur mais ce dernier lui a rétorqué que le véhicule du parquet était en panne et qu'il n'était pas à mesure dedéplacer ces détenus.

En date du 5 août 2016, la même situation de détentions illégales s'observaitau cachot de police de Rutana. Les dossiers des nommés Louis Kazokura âgé de 62 ans, accusé de détention des chanvres , Samuel Ntiranganiza âgé de 33 ans, accusé d'enlèvement de bornes, EricSindayigaya âgé de 39 ans, accusé de viol, Elias Harerimana âgé de 29 ans ,accusé de détention d'une menotte et usurpation de fonction publique, Léonard Nzokirantevye âgé de 42 ans, accusé de recel frauduleux, NepomuscèneHitimana âgé de 36 ans ,accusé de L.C.V.G et Guillaume Ndayiragije âgé de 46 ans ,accusé de refus de

comparution avaient été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au Parquet depuis respectivement le 19,21,28 juillet, 1,02,02 et le 2 août 2016. En principe, c'est une violation flagrante de l'article 37 du Code de Procédure pénale.

Une femme arrêtée au quartier Mutakura, en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura.

Dans la matinée du 5 août 2016, une rwando-burundaise du nom de Claudine Umutesi, a été arrêtée dans le quartier de Mutakura, zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura. Elle a été interpellée lors d'une fouille perquisition organisée chez elle. Selon des sources sur place, elle a été conduite dans le cachot de police au chef-lieu de la zone Cibitoke, avant d'être transférée au cachot du SNR, situé tout près de la Cathédrale Regina Mundi. Sa double nationalité était le principal motif de son arrestation.

1.5. DU TRAFIC DES ETRES HUMAINS AU BURUNDI

Le phénomène de trafic des êtres humains continue au Burundi et se déroule sous plusieurs formes mais avec le même objectif d'exploitation domestique. Après le trafic des êtres humains vers les pays arabes, l'on parle aujourd'hui de trafic des enfants vers des familles qui veulent les exploiter mais aussi de trafic des jeunes gens vers la Tanzanie où ils sont exploités dans des champs de manioc et de tabac. Le phénomène s'accroît dans un contexte de crise socio-politique qui a aggravé la situation économique des ménages burundais. A titre illustratif, la ligue Iteka rapporte ici deux cas :

Un tanzanien surpris en flagrant délit de trafic des êtres humains en province Muyinga

Le nommé Malichadesi Rwalangire, un Tanzanien de 42 ans, originaire de la région de Karengé, Kagera en République Unie de la Tanzanie reconnaît la salle besogne. Il a été arrêté, le 27 juillet 2016, par la police en commune Mwakiro, province Muyinga lorsqu'il tentait d'amener avec lui une victime mineure du nom de Nestor Iradukunda, âgée de 16 ans. Au cachot du commissariat de police en province Muyinga, le parquet lui reprochait d'avoir voulu emmener 16 personnes y compris des mineurs pour travailler en Tanzanie. Le présumé trafiquant s'est entretenu avec des observateurs des droits de l'Homme. Il n'a pas nié les accusations mais pensait le faire légalement. Il s'expliquait en disant qu'il possédait tous les papiers officiels nécessaires, provenant des services de Migration en Tanzanie.

Trafic de deux jeunes filles mineures en province Kayanza

Deux jeunes filles mineures de la classe de 5^{ème} à l'EP de Murago, Irakoze âgée de 13 ans, fille de Tite Bujude, Espérance Nininahazwe, âgée de 14 ans, fille de Romuald Ngendabanka ont été victimes de trafic humain. Selon des sources sur place, Lazare Bagayuwitunze, le père de Tite Bujude et grand père d'Irakoze avait reçu 10.000 fbu pour livrer sa petite fille qui vivait chez lui. Ces deux jeunes filles ont été remises à leurs parents mercredi le 3 août 2016 par l'administration en collaboration avec la police qui avait été vite saisie par les parents.

Les enquêtes avaient abouti à l'arrestation de deux hommes connus respectivement sous les noms d'Adélin Niyondiko et Lazare Bagayuwitunze de la colline Ruhande, zone Nyabihogode

la commune Kayanza accusés d'avoir livré ces deux jeunes filles à une personne inconnue qui serait originaire de la localité de Musenyi en commune Mpanda, province Bubanza. Ce dernier allait les employer dans les travaux domestiques de son ménage. Les mêmes sources précisaient que les deux filles avaient été examinées à l'hôpital de Kayanza et qu'elles étaient en bonne santé.

Les parents de ces enfants ont été satisfaits par l'intervention de l'administration dans la récupération de leurs enfants mais les prévenus ont été libérés sans aucune sanction

1.6. VIOLATION DE LA LIBERTE D'EXPRESSION

Huit personnes membres d'un groupe WhatsApp arrêtées en Mairie de Bujumbura

Huit personnes, membres d'un groupe WhatsApp baptisé RPA, ont été arrêtées en date du 22 août 2016 alors qu'elles se trouvaient dans un bar au centre-ville de la Mairie de Bujumbura. Selon des témoins, la police avait interpellé au total 46 personnes qu'elle avait contraintes de monter dans des camions militaires. Après des enquêtes, elle a gardé huit personnes, membres d'un réseau social WhatsApp qui ont vite été accusées d'imputation dommageable, de calomnie et de diffamation contre les autorités ou institutions et conduites directement à la prison centrale de Mpimba. Des DDHsdénoncent une atteinte grave à la liberté d'expression et parlent d'un blackout final sur l'accès à l'information au Burundi après la destruction méchante des radios communautaires indépendantes en avril 2015.

1.7. DES CAS DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Les violences domestiques constituent le lot quotidien des Burundais et sont innombrables. Dans ce paragraphe du Bulletin, nous n'évoquons que quelques cas qui parviennent à la Ligue Iteka.

Une élève du secondaire battue par son père pour avoir résistée contre un mariage forcé en province Mwaro

En date du 25 août 2016, vers 7heures du matin, BelyseIradukunda de 23ans, élève en 2nd LM à l'ECOFO Gihinga et originaire de la colline Kigarama, zone et commune Ndava, province Mwaro, a été grièvement blessée à la suite des coups de serpette et de houe. Selon des sources de la victime et des voisins, le père veut contraindre sa fille à un mariage forcé que la victime refuse de manière catégorique, ce qui a occasionné un conflit familial. La victime a été hospitalisée au Centre de Santé de la Croix Rouge en province Mwaro. Elle avait des douleurs au niveau des articulations. Selon des sources sur place, elle a été battue par son père Boniface Ntahimpera en complicité avec sa 2^{ème} femme. Les mêmes sources dénoncent une évasion spectaculaire du présumé auteur du crime qui était déjà dans les mains de la police à la PJ Mwaro. Des policiers seraient derrière cette fuite.

Deux hommes non inquiétés alors qu'ils ont exercé des violences domestiques envers leurs épouses

Une femme du nom de N. Francine de la colline Muhurazi en commune de Muhuta, province Kayanza dénonce le laxisme et l'inertie des autorités administratives et policières pour

l'arrestation de son mari après avoir failli l'assassiner dans la nuit du 31 juillet 2016. Son mari du nom d'Emmanuel Nizigiyimana a pris une deuxième femme et a voulu chasser sa première épouse. La victime a refusé d'être chassée et pendant la nuit du 31 juillet 2016, son mari l'a battu et a tenté de la tuer en l'égorgeant avec une corde, ses enfants ont crié secours et les voisins l'ont sauvée. La victime a porté plainte mais en vain, car son mari est sous la protection de son parti et de l'administration locale, car membre, et un des responsables des jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD. La victime s'est confiée aux DDH pour le suivi de son dossier et dénonce une atteinte à l'accès à la justice.

Un autre cas est celui de Claudine Kabirori, résidant sur la colline Mutara, commune et province Kirundo. Elle a été violemment battue par son ex-époux, Paul Miburo parce qu'elle réclamait la pension alimentaire en faveur d'un enfant qu'ils avaient eu avant leur séparation. Elle présente plusieurs cicatrices au visage et au niveau des mâchoires. L'auteur de l'acte n'a pas été inquiété.

Une tentative d'assassinat d'une femme par son mari en commune Busoni, province Kirundo.

En date du 1^{er} août 2016, Esperance Mukeshimana a failli être tuée par son mari, Melchiade Sindabizera sur la colline Renga, zone Gisenyi, commune Busoni, province Kirundo. Ses deux bras ont été coupés presque à tomber par terre. Elle a été hospitalisée à l'hôpital de Kiremba où les médecins tentent de soigner la victime. Le présumé auteur du crime a réussi à prendre le large.

I.8. CAS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA LIBERTE DE MOUVEMENTS ET DE CIRCULATION

En date du 4 août 2016, la police burundaise a exécuté une mesure du gouvernement burundais qui consistait à interdire les compagnies de voyage Volcano et Yahoo Express de quitter leurs parkings se trouvant en ville de Bujumbura à destination de la République rwandaise. Par la suite, ces compagnies ont reçu l'autorisation de quitter la ville de Bujumbura mais ont été bloquées à la frontière rwando-burundaise. Selon des sources sur place, les voyageurs ont été contraints de traverser la frontière à pied afin de prendre un autre bus du côté rwandais pour pouvoir poursuivre leur chemin. Les mêmes sources ont indiqué que la police a intimé l'ordre à ces compagnies de voyage de retourner à Bujumbura avant d'avoir déposé leurs clients à la frontière.

Il y avait quelques jours, le 2^{ème} Vice Président de la République, Joseph Butore, avait mis en garde tout agent de la police et de l'administration qui autoriserait l'exportation de produits burundais vers le Rwanda. Des DDH dénoncent une violation flagrante de la liberté de mouvements et de circulation reconnue par le Pacte International relatif aux droits civils et politique ratifié par le pays. Ils regrettent aussi que le Burundi ne respecte plus les traités et protocoles qui le lient avec les pays de l'EAC.

Rappelons que des commerçants burundais se sont vus confisqués leurs produits après avoir tenté de traverser la frontière vers le Rwanda accusés par le pouvoir burundais d’approvisionner des rebelles qui seraient basés dans ce pays.

I.9. DROIT A LA SECURITE ALIMENTAIRE

La hausse des prix des produits de base montent de manière vertigineuse au Burundi au moment où le pouvoir d’achat des ménages se détériore et fait face à une dévalorisation sans cesse croissante de la monnaie burundaise dans un contexte économique de sanctions politiques et économiques prises par les principaux partenaires occidentaux du Burundi. A titre d’illustration, le dollar est passé de 1650fbu à 2600fbu entre mai et août 2016. Le Gouvernement a tenté de contraindre les bureaux de change à se conformer au taux officiel, ce qui a occasionné un manque criant de devises. La BRB ne parvient pas à satisfaire les demandeurs de devises et le marché noir prolifère de manière inquiétante.

Le manque de carburant devient une conséquence directe de ce manque de devises, ce qui entraîne la montée des prix du ticket de transport ainsi que d’autres produits de première nécessité.

Les produits agricoles dont les haricots, la farine de manioc, la farine de maïs et le riz connaissent par conséquent une hausse énorme des prix ces derniers jours. A titre illustratif, au marché d’Ijenda de la commune Mugongo-Manga, province de Bujumbura-rural, le haricot est passé de 700fbu à 1.200fbu, le riz de 1.200fbu à 1.700fbu, farine de maïs de 550fbu à 950fbu, farine de manioc de 500fbu à 800fbu entre juillet et août 2016.

II. DES FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAUVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Gisagara, province Cankuzo

Un corps sans vie, en décomposition avancée, d’un certain Dionise Sakabande, âgé de 16 ans, originaire de la sous colline de Bugoyi, colline de Camazi, commune Gisagara, province Cankuzo a été retrouvé dans la brousse sur la sous colline Gitongo, colline et commune Gisagara, province Cankuzo en date du 25 août 2016. Selon des sources sur place, le cadavre a été identifié par la famille Sébastien Sakabande, qui avait en effet perdu de vue leur fils depuis le 11 août 2016.

La victime s’était rendue au marché de Gitongo pour acheter des chèvres afin de commencer le commerce de ce petit bétail. Le corps en état de décomposition portait une corde au cou, ce qui avait fait penser qu’il avait été tué à l’aide de cette même corde. Il a été découvert non loin de ce marché. Les parents l’avaient reconnu de par laculotte et un T-shirt de la compagnie de télécommunication Leo qu’il portait.

Ce sont des secouristes de la Croix-Rouge qui ont ramassé le corps de la victime après pulvérisation. Les auteurs de cet assassinat n’ont pas été identifiés car aucune enquête n’a été diligentée.

Deux corps sans vie retrouvés en commune Mpanda, province de Bubanza

Deux corps sans vie ligotés les mains au dos ont été retrouvés en date du 21 août 2016 sur la colline Gifurwe, commune Mpanda, province Bubanza. Des sources sur place ont indiqué que les deux personnes dont l'identité n'avait pas été connue, avaient visiblement été tuées ailleurs avant que leurs cadavres ne soient jetés à cet endroit.

Un corps sans vie retrouvé en commune Muhuta, province Bujumbura-rural

Le cadavre du vieux Stéphane habitant de la colline Gasange, zone Gitaza, commune Muhuta a été découvert dans la matinée du 20 août 2016, tout près d'une rivière de la place. Selon des témoins sur place, le cadavre portait des blessures sur la tête et était visiblement victime d'assassinat.

Un corps sans vie retrouvé en commune Ntega, province Kirundo

Un cadavre en état de décomposition avancée a été découvert lundi le 15 août 2016, sur les rives de la rivière Kanyaru, colline Rutaraga, commune Ntega, province Kirundo. L'identité de la victime n'a pas été connue.

Un cadavre retrouvé dans le lac Cohoha, commune Busoni, province Kirundo

En date du 16 août 2016, le cadavre d'un certain Ngendakumana, originaire de la colline Mukeywa, commune Busoni, province Kirundo a été retrouvé dans le Lac Cohoha du côté de la colline Renga dans cette même entité communale. Selon certaines sources, le défunt se serait suicidé mais d'autres sources disent que la victime a été tuée.

Un corps sans vie retrouvé sur la piscine d'un bar en Mairie de Bujumbura

Un corps sans vie d'une personne nommée Maurice Habimana a été retrouvé en date du 10 août 2016 sur la piscine d'un bar chez un député au quartier Kigobe, zone urbaine Gihosha, en Mairie de Bujumbura. Selon des sources de ses proches, la victime présentait une petite blessure sur le front, ce qui a fait penser à un assassinat. Les auteurs, le mobile ainsi que les circonstances de cet assassinat restent inconnus.

Un cadavre retrouvé dans la rivière Mubarazi, commune et province Muramvya

En date du 7 août 2016, un corps sans vie a été découvert dans la rivière Mubarazi, commune et province Muramvya. Selon des sources sur place, le cadavre a été retenu par des pierres et un buisson. La victime avait été ligotée avant d'être tué et jeté dans cette rivière.

Un corps sans vie retrouvé dans la rivière Ruvyironza, commune Giheta, province Gitega

En date du 9 août 2016, un corps sans vie a été découvert dans la rivière Ruvyironza, commune Giheta, province Gitega. Ce cadavre avait les mains ligotées derrière le dos. La police et l'administration locale se sont empressées de l'enterrer avant son identification dans le but de cacher la vérité sur ce crime.

Un cadavre d'un bébé retrouvé en commune Ndava, province Mwaro

En date du 10 août 2016, un cadavre d'un bébé a été retrouvé dans une toilette sur la colline Ngorore, zone Buziracanda en commune de Ndava, province Mwaro. Après des enquêtes policières, les résultats ont prouvé que l'auteur du crime était sa maman, prénommée Anick de cette même colline, âgée de 25 ans, qui avait préféré tuer son enfant juste après l'avoir mis au monde. La présumée meurtrière se trouvait dans les mains du parquet pour enquête.

II.2. DES ATTAQUES ARMEES

Une jeune femme tuée en commune Mugamba, province Bururi

Une jeune femme, âgée de 25 ans, a été abattue à son domicile situé sur la colline de Mugendo-Ruko, zone Nyagasasa, commune Mugamba, province Bururi en date du 27 août 2016. Selon des sources sur place, des hommes armés non identifiés ont surgi dans ce ménage et disaient être à la recherche du frère de la victime connu sous le nom de Claver Nihorimbere. Les mêmes sources affirment que ce jeune homme recherché est un Imbonerakure qui collabore avec la police dans la répression contre les contestataires du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. La victime a été abattue pour n'avoir pas montré où se trouvait le frère.

Un commerçant tué en commune Burambi, province Rumonge

Le nommé Audace Nsanzamahoro a été tué en date du 26 août 2016 dans sa boutique commerciale se trouvant sur la colline Donzi, zone Maramvya, commune Burambi, province Rumonge. Selon des sources sur place, des hommes armés l'ont attaqué et ont tiré de nombreux coups de feu. Ils lui ont volé de l'argent et des produits de vente avant de le tirer dessus. Le motif de ce crime est resté inconnu mais certains pensent que les assassins étaient des voleurs. La population s'étonne que des attaques pareilles se passent inaperçues alors que la police est très active sur le lieu.

Trois personnes tuées et huit blessées dans une attaque à la grenade en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 25 août 2016, vers 17 heures, une grenade a été lancée sur une foule des jeunes Imbonerakure en manifestation à la 13^{ème} transversale, de la zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural. Selon des témoins de la scène, la grenade a fait 3 morts et 8 blessés. Selon nos sources, les Imbonerakure ont ensuite brûlé le marché et les maisons qui se trouvaient tout près du lieu où l'engin a explosé.

Un officier de police blessé en zone urbaine de Gihosha, Mairie de Bujumbura

En date du 25 août 2016, l'OPC 1 Carine a été blessée lors d'une attaque menée vers 21 heures par des hommes armés en zone urbaine de Gihosha, Mairie de Bujumbura.

Une personne tuée en commune Rutovu, province Bururi

Une veuve connue sous le nom de Nijimbere a été tuée dans la soirée du 21 août 2016, sur la colline Rutoke, zone Condi, commune Rutovu, province Bururi. Des sources sur place indiquent que la victime qui vivait en commune Nyanza – Lac, province Makamba, était revenue sur cette colline natale de son mari revendiquer une propriété foncière laissée à la famille de ce dernier mort en 2015. Elle est morte à la suite des coups et blessures lui infligés par ses anciens voisins.

Un couple attaqué et blessé en zone urbaine de Bwiza, Mairie de Bujumbura

En date du 21 août 2016, vers 22 heures, des hommes armés ont attaqué un ménage se trouvant au niveau de l'avenue de l'imprimerie. Ils ont volé des téléphones d'un couple du ménage attaqué et les ont blessés. D'après des sources sur place, l'attaque a été menée par des agents du SNR qui avaient l'objectif de se ravitailler en usant des pouvoirs que leur confère leur statut. Cette même source révèle que ces policiers du SNR sont repartis sans être inquiétés car couverts par une impunité totale.

Des hommes armés pillent et brûlent une moto en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura

En date du 21 août 2016, vers 18 heures, des personnes en uniforme militaire non identifiés, ont volé plusieurs colis, des pagnes, des bouteilles de vins dans la localité de Nkanga tout près de la frontière avec la RDC en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Au cours de leur repli, ils ont pris en otage 8 personnes dont 4 ont été relâchés par la suite. Ils ont brûlé une moto. Parmi les personnes kidnappées, se trouve un policier de la PAFE.

Une personne tuée en commune et province Rutana

En date du 20 août 2016, vers 10 heures, sur la colline Gatongati, commune et province Rutana, le nommé Xavier Ndarusanze âgé de 33 ans, originaire de la colline Nyamure, commune et province Rutana, a été battu et brûlé vif par la population de cette localité l'accusant de vol d'une plaque solaire. Son cadavre a ensuite été enterré sur cette même colline en l'absence des membres de sa famille et cette dernière réclame vivement le corps de la victime. Des présumés auteurs ont été arrêtés pour des raisons d'enquête.

Une grenade fait 6 blessés dans un bar au chef-lieu de la province Kirundo

En date du 20 août 2016, vers le soir, dans le quartier Runanira, province Kirundo, une grenade a été lancée et a blessé 6 personnes se trouvant dans le bar chez Kinigi au chef-lieu de la province Kirundo juste sur la route en direction du Rwanda. Selon des sources sur place, le bistrot avait déjà été la cible d'une attaque à la grenade le 14 février 2016 au cours de laquelle un employé de la banque Interbank en province de Ngozi avait été tué et 3 personnes blessées.

Deux personnes tuées en province Cankuzo

Une personne du nom de Gervais Ciza, natif de la colline Murago, commune Gisagara , province Cankuzo, a été tuée le 17 août 2016 sur la colline Twinkwavu, commune Cendajuru, province Cankuzo. Selon des informations recueillies, la victime tentait de voler dans un ménage de la place. Le chef de ménage muni de machette l'a surprise et l'a tuée sur le champ. D'autres bandits qui étaient avec le disparu ont été arrêtés et ont été détenus au cachot de la commune de Cendajuru.

Dans cette même province, une autre personne du nom de Simon Bunyoni a été tuée la veille, sur la colline Murehe, commune et province Cankuzo. Selon des sources sur place, la victime rentrait à la maison en provenance du centre de négoce de Murehe lorsqu'elle a rencontré des hommes armés de fusils qui l'ont tiré dessus. Deux personnes, Innocent Sindakira et Audace Mbarushimana, ont été arrêtées pour question d'enquête.

Une jeune fille blessée en zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 15 août 2016, en zone urbaine de Cibitoke de la commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura, un malfaiteur dont l'identité n'a pas été connue, a frappé un marteau à la tête une jeune fille vendeuse du lait à la 11^{ème} avenue n°61 vers 19 heures 45 minutes. La population l'a appréhendé et l'a frappé très grièvement. L'auteur a été relâché par la police et n'a subi aucune poursuite judiciaire. Ceci a fait penser que ce présumé malfaiteur était un Imbonerakure, selon des sources sur place.

Des coups de feu entendus dans les communes Songa, Matana et Bururi en province Bururi

Dans la nuit du 11 août 2016, des tirs d'armes à feu ont été entendus dans différentes collines de Ngabween commune Songa et dans celles des communes de Matana et Bururi. Le mobile et les auteurs de ces tirs restent inconnus.

Un motard tué en commune Rugombo, province Cibitoke

Un motard a été assassiné en date du 10 août 2016 dans la commune Rugombo, province Cibitoke. Selon des sources sur place, l'auteur de ce crime est un client que la victime transportait sur sa moto. Des coups de fusil ont été entendus à la 3^{ème} avenue, aux environs de 11 heures. Le cadavre a été retrouvé avec une balle dans la tête et deux autres dans le dos. Les mêmes sources déplorent une augmentation de cas de vols de moto dans la province Cibitoke et constatent un désœuvrement de la population due à la mesure prise par le gouvernement du Burundi qui interdit toute exportation de vivres vers le Rwanda. Cette situation qui conduit progressivement les ménages dans la pauvreté expliquerait l'augmentation des cas de vols.

Trois personnes tuées lors d'une attaque à la grenade en commune Buhiga, province Karusi

En date du 7 août 2016, vers 21 heures, une grenade a été lancée dans un ménage sur la colline Karamba, commune Buhiga, province Karusi. Trois personnes de cette même famille sont mortes sur le coup alors qu'elles dinaient. D'autres personnes blessées ont été vite évacuées vers l'Hôpital de référence de Karusi. Les auteurs de ce crime n'ont pas été identifiés.

Une grenade lancée au chef-lieu de la province Bubanza

En date du 3 août 2016, vers 5 heures du matin, une grenade a été lancée tout près du domicile du commissaire provincial de la police en province de Bubanza. La grenade a explosé dans un champ, tout près de la maison du commissaire provincial de police. Selon des sources sur place, les auteurs de l'attaque étaient à bord d'une moto.

Deux personnes blessées au quartier Ruziba, en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

En date du 1^{er} août 2016, vers 20 heures, deux grenades lancées par des inconnus dans un bar situé près d'une école primaire, ont blessé deux personnes dans le quartier Ruziba, en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura. Parmi les victimes, une était un taxi vélo.

Deux personnes blessées au cours d'une embuscade tendue à une voiture en commune Gihanga, province Bubanza

Dans la nuit du 31 juillet 2016, un groupe armé en tenue militaire a attaqué une voiture au niveau de la 3^{ème} transversale en commune Gihanga, province Bubanza. Selon des sources sur place, les auteurs de cette attaque ont blessé deux personnes et volé de l'argent et des téléphones portables aux passagers qu'ils ont pris en otage quelques temps avant de les relaxer.

II.3. D'AUTRES FAITS RELEVES

Un incendie déclaré dans une plantation d'ananas et de bananiers du Président Pierre Nkurunziza

En date du 24 août 2016, le feu a ravagé une plantation de bananiers et d'ananas appartenant au Président Pierre Nkurunziza se trouvant sur la colline Mwurire, commune et province Muyinga. Le chef collinaire Eric Terimbere a fait savoir qu'il ne connaissait pas encore l'origine de ce feu. L'incendie a atteint certaines infrastructures d'une position militaire sur place. Il précise que certains engins militaires ont éclaté à l'intérieur de cette position causant une peur panique dans la population et que par après ces militaires ont vite tranquilisé les habitants de la localité.

Des manifestations des membres du parti CNDD-FDD en province de Cibitoke

En date du 21 août 2016, en commune Rugombo, province Cibitoke, des jeunes du parti CNDD FDD, ont organisé une manifestation publique. Au cours de cette marche

manifestation, les manifestants scandaient des slogans en ces termes : « Nous allons gouverner pendant 50 ans, on va traquer les opposants jusque dans leur exil au Rwanda, on va les y enterrer. » Selon des témoins sur place, les manifestants se réjouissaient que le parti CNDD-FDD est aujourd'hui plus fort qu'avant avec un ex-combattant et un militaire à la tête. Précisons que des élections contestées depuis la base avaient abouti à la militarisation pure et simple de ce parti, selon des observateurs avisés.

Des personnes battues et taxées d'amende par des jeunes Imbonerakure en complicité avec la police en commune Burambi

Les habitants de la colline Gisagazuba, zone Maramvya, commune Burambi province Rumonge, vivent dans la peur panique. Selon des sources sur place, le chef de police de cette localité et les jeunes Imbonerakure ont imposé un couvre-feu et font payer des amendes aux habitants qui ne respectent pas les heures imposées, sans même recevoir une quittance en retour. A défaut de paiement, les victimes sont sauvagement tabassées. Des témoins sur place indiquent que le directeur de l'EPGisagazuba, connu sous le nom d'Evariste Kubwimana, un chef des Imbonerakure nommé Samuel Nduwamungu et un chef de poste de police de cette localité connu sous le sobriquet de Rwanyonga, sont à la tête de ce groupe qui rançonne la population. Ni le chef de colline, ni l'administrateur n'interviennent pour arrêter cette pratique malsaine alors que la population ne cesse de demander leur protection. Dans une réunion tenue par le gouverneur de province et l'administrateur communal, ces Imbonerakure ont été acclamés pour avoir œuvré positivement en faveur du retour de la sécurité.

Refus d'assistance médicale à la prison de Bururi en province Bururi

Depuis le 8 août 2016 jusqu'au 15 août 2016, Léopold Niyongabo, détenu à la prison centrale de Bururi a sollicité un transfert vers un hôpital spécialisé de Bujumbura pour se faire soigner mais on le lui a refusé du fait qu' on lui a accusé d'avoir participé dans les groupes armés qui ont attaqué la province au cours du mois de juin 2016. La victime souffre de son œil droit comme le médecin de l'hôpital de Bururi l'a mentionné sur son ordonnance médicale . Il vivait ainsi dans une situation critique et sollicitait une assistance rapide

Un policier garde-cachot du parquet accusé de corruption et de vol des biens des prisonniers en province Bururi

Le policier du nom de Youssuff, garde cachot du parquet, non remplacé depuis plusieurs années, est pointé du doigt comme exigeant de l'argent pour accorder toute facilité aux détenus. Il volerait même l'argent laissé à sa disposition pour question de sécurité, à l'entrée du cachot. Les détenus l'accusent de leur voler de l'argent lorsqu'ils lui demandent de leur procurer la ration en dehors du cachot. Soit Youssouf ne leur apporte rien ou exige le prix pour ce service. La majorité des détenus proviennent des communes éloignées par rapport au chef-lieu de la province. Ils ne reçoivent pas de visites et sont contraints de se débrouiller pour pouvoir avoir quelque chose à manger.

Un incendie déclaré en commune Bweru, province Ruyigi

En date du 15 août 2016, aux environs de minuit, sur la sous colline et colline Rubavu, commune Bweru, province Ruyigi, une maison appartenant à Pasteur Nshungutanya a été brûlée par des malfaiteurs qui n'ont pas été identifiés.

Un groupe armé signalé en commune Gisuru, province Ruyigi

Des témoins sur place en commune Gisuru, province Ruyigi ont affirmé avoir vu un groupe de 11 personnes portant des armes et habillées en tenues policières sur la colline Rusange aux environs de 19 heures en date du 16 août 2016. Ce groupe qui était composé de 7 hommes et 4 femmes s'était éclipsé sans commettre de dégâts, selon des témoins sur place.

Une personne tuée en commune et province Muyinga

Une jeune fille de 20 ans, du nom de Kabatesi a été tuée au cours d'un incendie qui a ravagé la maison de sa famille sur la colline Nyamirambo, zone Cumba, commune et province Muyinga dans la nuit du mardi le 16 août 2016. Les victimes de cet incendie se sont entretenues avec les ODHs. Elles soupçonnent leurs voisins d'être à l'origine de cet incendie. Un suspect du nom de Gérard Ndinduruvugo a été arrêté pour enquête. Selon des sources des victimes, les conflits fonciers sont à l'origine de ce crime.

Un enfant tué en commune Butihinda, province Muyinga

Un enfant de 8 ans, originaire de Buhorana, commune Butihinda a été tué par son grand frère le 12 août 2016 à coup de pieds, pour avoir mangé toute la nourriture à la maison.

Un homme tué en commune Giteranyi, province Muyinga

Le nommé Viateur Munyentwari, 35 ans, originaire de la colline et zone Mugano, commune Giteranyi, province Muyinga a été tué dans la nuit du 18 au 19 août 2016 poignardé au niveau du coup. Sa femme, Pelusi Niyonzima, premier suspect dans ce meurtre, parle des malfaiteurs venant de l'extérieur qui seraient entrés à son insu et la femme affirme n'avoir rien entendu parce que, elle et son mari, avaient pris un verre de trop et n'étaient donc pas lucides. La police a arrêté cette femme et un visiteur de cette famille pour question d'enquête.

Des mouvements d'exils signalés en province Cankuzo

Quatre ménages dont 3 de la colline Nyagisovu et 1 de la colline Busyana en commune Cendajuru, province Cankuzo ont pris fuite, au cours de la première semaine du mois d'août 2016. Selon Béatrice Nibitanga, l'administrateur de la commune Cendajuru, ces personnes sont partis en Tanzanie. Ils ont fui la famine et sont allés à la recherche d'une vie meilleure en République Unie de Tanzanie. Selon d'autres sources indépendantes, ces familles fuient plutôt le harcèlement et l'insécurité qui règnent dans cette commune frontalière avec la Tanzanie. La même source affirme que le mouvement de départ vers la Tanzanie est également observable sur la colline Camazi, sous-collines Musenga et Rubabi en commune Gisagara de la même province de Cankuzo. Les sources contactées ont révélé que ces familles partent après avoir vendu tous leurs biens.

Une marche manifestation organisée en province Cankuzo par le parti au pouvoir pour contester la venue d'une force militaire étrangère au Burundi

En date du 6 août 2016, lors de la journée dédiée à la commune, une marche manifestation a été organisée dans toutes les communes de la province Cankuzo. Des slogans fustigeant la venue des polices étrangères au Burundi, protestant contre la France qui continue à soutenir l'envoi de ces troupes et le Rwanda ont été entonnés. Au chef-lieu de la commune Cankuzo, le modérateur du jour Gabriel Toyi a surpris les populations qui étaient déjà assis dans la tribune et leur a demandé de se lever pour se diriger au rond-point pour commencer le défilé du jour sans leur préciser qu'il s'agissait d'une marche manifestation décrite ci-haut.

En commune Gisagara, en plus de ces slogans cités régulièrement par le modérateur, les cérémonies ont été débutées par une conférence-débat sur l'histoire de la commune Gisagara. Les participants ont dénoncé le comportement du Sénateur Salvator Bigirimana qui incitait la population à la violence, au cours des débats, en demandant aux populations paysannes de dénoncer les délits qui ont été commis par les anciens administrateurs depuis le premier administrateur en dénigrant leur pouvoir par ce qu'ils n'étaient pas élus.

Des armes découvertes dans un champ en province Muyinga

Dans la province de Muyinga, en date du 8 août 2016, un fusil de type AK 47, deux grenades, 53 cartouches et l'huile d'entretien ont été découvertes dans un champ d'un habitant de la zone Butarugera, colline Kobero en province Muyinga, selon des sources policières.

Un présumé voleur victime de justice populaire en commune Gitanga, province Rutana

Le nommé Mvuyekure, de l'ethnie Twa vivant sur la colline de Kinzanza, commune de Gitanga, a été battu en date du 8 août 2016, vers 11 heures, par la population de cette localité. La victime était accusée de vol d'une somme de 30.000 fbu, selon les sources sur place. N'eut été la police de la position de Kinzanza qui a intervenu très rapidement, ce citoyen allait mourir de cette justice populaire.

III. DES PHENOMENES RECURRENENTS

Dans ce rapport, les phénomènes récurrents observés sont les suivants :

1) Identité des victimes :

Quatre catégories de victimes reviennent souvent : Les jeunes, les militaires ex-FAB, les membres des partis de l'opposition et les journalistes indépendants.

2) Les moyens utilisés :

Les violations et allégations de violations de droits de l'homme rapportées ont été commises avec des armes à feu dans un certain nombre de cas. Le phénomène de cadavres dont certains non identifiés est aussi relevé surtout dans des rivières et de manières générales ligotées. Ils sont souvent enterrés sans aucune enquête pour les identifier.

3) Les lieux :

La plupart d'allégations et de violations des droits de l'homme touchent particulièrement les quartiers et communes contestataires du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza principalement les quartiers urbains de la Mairie de Bujumbura à savoir Musaga, Mutakura, Gihosha ainsi que les provinces de Bujumbura rural, Cankuzo, Ngozi, Gitega, Rutana, Bujumbura rural, Bururi, Mwaro et Kirundo.

4) Les auteurs présumés :

Dans la plupart des cas, il s'agit des hommes armés en uniformes militaires ou policières, des agents du SNR, des policiers et des jeunes affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir les « Imbonerakure ».

IV. DES INSTRUMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Le Burundi a pris de nombreux engagements en matière de protection des droits de l'Homme et le pays étant moniste, tous les textes ratifiés font partie intégrante de la constitution burundaise en vertu de l'article 19. Le Burundi a ratifié le Pacte International des Droits Civils et Politiques (PIDCP) qui protège le droit à la vie (en son article 6), la liberté et la sécurité de toute personne en prohibant l'arrestation et la détention arbitraire (en son article 9).

Il a également ratifié la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) qui protège aussi le droit à la vie en son article 4. Enfin, la constitution burundaise protège également le droit à la vie en son article 24. Elle protège le droit à la liberté de sa personne, le droit à l'intégrité physique et psychique, la liberté de mouvement et prohibe les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en son article 25.

Il faudrait souligner que les enlèvements suivis de disparitions forcés se multiplient au moment où le pays traîne à ratifier la convention sur les disparitions forcées.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'évolution de la situation sécuritaire et des droits de l'homme au Burundi est toujours marquée par des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas de tortures, des cas de traitements cruels, inhumains ou dégradants, des cas d'arrestations arbitraires et illégales, des attaques armées, le trafic des êtres humains au Burundi, des violences basées sur le genre, des violations du droit à la liberté de mouvements et de circulation et des violations du droit à la sécurité alimentaire

Le phénomène des cadavres enterrés à la sauvette par l'administration publique montre l'intention de l'administration publique de cacher la vérité sur de nombreux crimes commis dans le pays, ce qui témoigne leur implication ou leur complicité. Les différentes allégations de violations et de violations des droits de l'Homme et autres faits sécuritaires rapportés dans ce bulletin sont donc révélatrices de la situation toujours préoccupante au Burundi.

Elles mettent en exergue, en effet, une situation sociale et politico-sécuritaire toujours malsaine qui devrait interpeller les différents protagonistes pour s'atteler à la recherche de solutions durables, afin de restaurer la sérénité dans le pays.

Cette situation politico-sociale a entraîné avec elle une crise économique dans les ménages burundais qui deviennent de plus en plus incapables de subvenir à leurs besoins alimentaires. La hausse des prix des produits de première nécessité devient quant à elle une conséquence de la crise du carburant et de la dévalorisation croissante de la monnaie.

Au vu de l'évolution de la situation, la Ligue ITEKA recommande ce qui suit :

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'homme en assurant effectivement la sécurité de la population et la protection de ses droits conformément aux textes nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme qu'il a ratifiés ;
- De démanteler la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner les policiers, militaires, les jeunes de la ligue Imbonerakure et les agents de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme ;
- De faire respecter la loi dans son entièreté et notamment le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- D'être sensible à la situation économique des ménages burundais en proie à une hausse vertigineuse des prix des produits de première nécessité et de prendre des mesures politiques qui visent le soulagement de la population ;

B) A l'UA

- D'envoyer une force militaire de protection de la population en détresse ;
- De faire pression sur les acteurs engagés dans les pourparlers entre le gouvernement et l'opposition.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies :

- Mettre en œuvre la décision prise d'envoyer des policiers et des observateurs dans des meilleurs délais ;
- De tirer les leçons des conséquences sur les pays qui ont connu des situations de graves violations des droits de l'homme.

D) A la Médiation et à l'EAC

- D'amener le régime de Bujumbura autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

F) A laCPI

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.